Conseil municipal du jeudi 30 avril 2026

-PROCES – VERBAL-

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril, à 19 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Sylvie DANIEL, 1re adjointe ; Olivier YVEN, 2e adjoint ; Marion FAIVRE, 3e adjointe ; Gilbert QUENTEL, 4e adjoint ; Isabelle NEDELEC, 5e adjoint ; Mickaël PLUSQUELLEC, 6e adjoint ; Bénédicte ROLLET, 7e adjointe ; David THOMAS, 8e adjoint.

Mmes et MM. Serge GUENNEGUES ; Claudie FERELLOC ; Nathalie PONCEL ; Luc MOUSTER ; Loïc FORGEAIS ; Stéphanie BLANCHARD ; Laurent KERANGUEVEN ; Dorothée GUILLOU ; Marion BALLANGER ; Timothée PAPIN ; Gwénaël KERJEAN ; Patrick COADOU ; Adeline SEYLER ; Aurore COURTES ; Bernard BOLLORE ; Véronique GUITTARD ; Anne-Sophie MORVAN ; Arthur LASNE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Delphine DUVAL, Directrice Générale des Services ; François LEROY, Directeur Général Adjoint ; Tayeb-Alexandre S'HIEH, Conseiller aux décideurs locaux pour Brest métropole ;

ABSENTS EXCUSÉS :
Jean-Jacques CADALEN, qui a donné procuration de vote à Gilbert QUENTEL
Emmanuelle LIBERT qui a donné procuration de vote à Olivier YVEN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claudie FERELLOC

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 21 avril 2026.

Nombre de conseillers :
En exercice..... 29
Présents..... 27
Votants..... 29

SOMMAIRE

CM2026-037 Compte-rendu de la délégation générale du Conseil municipal au maire – information....3

CM2026-038 Exercice du droit à la formation des élus....4

CM2026-039 Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D)....4

CM2026-040 Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein de BMa SPL....7

CM2026-041 Compte Financier Unique 2025 – Budget principal....8

CM2026-042 Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2024 – Budget principal....16

CM2026-043 Affectation du résultat 2025 - Budget principal....17

CM2026-044 Actualisation de l'AP n°2020-01 - Restructuration du restaurant scolaire de Chateaubriand....18

CM2026-045 Actualisation de l'Autorisation de Programme n°2021-02 – Rénovation énergétique du patrimoine communal....20

CM2026-046 Annulation de l'Autorisation de Programme n°2024-01 – Extension de la mairie....23

CM 2026-047 Actualisation de l'Autorisation de Programme n°2024-02 – Rénovation – Extension de la salle de tennis (Complexe Sportif Louis Ballard)....24

CM2026-048 Budget primitif 2026 - Budget principal....25

CM2026-049 Vote des taux de fiscalité directe locale – Année 2026....32

CM2026-050 Subvention communale au Centre Communal d'Action Sociale – 2026....33

CM2026-051 Subvention communale au Comité des Œuvres Sociales – 2026....34

CM2026-052 Participation financière 2026 au SIVU du vélodrome Brest-Ponant-Iroise....35

CM2026-053 Attribution d'une subvention exceptionnelle - Association « Des cœurs et des voix »....36

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal et désigne Madame Claudie FERELLOC comme secrétaire de séance.

Madame Claudie FERELLOC procède à l'appel des conseillers municipaux. Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

CM 2026-037 Compte-rendu de la délégation générale du Conseil municipal au maire – information

Madame Sylvie DANIEL donne lecture de l'information :

Le Conseil municipal est informé des décisions et des arrêtés pris dans le cadre de la délégation générale du Conseil municipal au Maire (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – délibération n°2026-18 du 9 avril 2026) à savoir :

Numéro décision	Intitulé	Date
2026-09	Contrat de location d'un tracteur agricole destiné aux services techniques Durée du contrat de location : 12 mois, du 1er avril 2026 au 31 mars 2027 Coût annuel : 12 895,92 € TTC (4 échéances de 3 223,98 € TTC payables aux 01/04/2026, 01/07/2026, 01/10/2026 et 01/01/2027)	14/04/2026

La commission plénière du jeudi 23 avril 2026 a pris connaissance du dossier.

Le **Conseil municipal** est informé des décisions prises dans le cadre de la délégation générale du Conseil municipal au Maire.

***

Monsieur BOLLORÉ : « Monsieur le maire, quelques petites questions s'il vous plaît. Peut-on connaître l'usage de ce tracteur ? Savoir si cet usage est récurrent ou simplement circonstanciel, puisque c'est un contrat d'une année. Et qui est le loueur ? »

Monsieur le Maire : « La société est Sofimat et nous avons décidé de prolonger d'un an le contrat de location du tracteur afin de pouvoir prendre la bonne décision. Aujourd'hui, le tracteur sert énormément à la collectivité. Il réalise beaucoup de travaux hydrauliques, de portée et de maintenance et aussi de nombreuses interventions à la déchèterie des espaces verts. Nous sommes maintenant en réflexion sur une location ou un achat d'un télescopique plutôt que d'un tracteur. Nous étions pris par le temps au niveau des décisions donc nous avons préféré prolonger d'un an le contrat de location du tracteur, pour prendre le temps avec les services techniques et les espaces verts de prendre une décision plus judicieuse, à savoir garder le tracteur ou prendre un télescopique. Voilà pourquoi nous avons prolongé le contrat d'un an »

Monsieur BOLLORÉ : « Rien de plus, merci »

CM2026-038 Exercice du droit à la formation des élus

Madame Sylvie DANIEL donne lecture de la délibération.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-12, L.2123-14, L.2123-16 et R.2123-12 à R.2123-14 ;
Vu la nécessité de déterminer les orientations et les crédits ouverts au titre du droit à la formation ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres dans les 3 mois suivant son renouvellement ;
Considérant qu'une formation doit obligatoirement être organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu délégation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider les dispositions suivantes :

Article 1er. - Dépôt et instruction des demandes de formation

Tous les conseillers municipaux ont le droit de bénéficier d'une formation adaptée à leurs fonctions.

Le conseiller qui souhaite bénéficier d'une formation doit déposer sa demande au maire, avant le 28 février de chaque année et avant le 30 juin, l'année de renouvellement du conseil municipal.
Cette demande doit être écrite et déposée au secrétariat de la mairie (*ou* envoyée par voie postale *ou* par mail à l'adresse suivante : ville@mairie-guilers.fr). Elle doit être accompagnée des pièces justificatives nécessaires (coût, date, lieu de formation, nom de l'organisme de formation, programme de formation, etc.).

L'organisme qui dispense la formation doit obligatoirement avoir fait l'objet d'un agrément délivré par le ministre de l'intérieur. À défaut, la demande sera écartée (liste disponible sur le site Internet de la Direction générale des collectivités territoriales à l'adresse suivante : *https://www.collectivites-locales.gouv.fr/liste-des-organismes-agrees-pour-formation-des-elus-par-departement*).

Des demandes pourront être acceptées en cours d'année, selon les crédits disponibles.

Le maire instruit les demandes, engage les crédits et vérifie l'enveloppe globale votée.

Article 2. - Vote des crédits

Le montant prévisionnel des dépenses de formation est fixé à 2 % du montant total des indemnités théoriques de fonction.
Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget, chapitre 65, article 65315.

Article 3. - Prise en charge des frais

La commune est chargée de mandater l'organisme de formation pour régler les frais d'inscription et d'enseignement.

Article 4. - Priorité des conseillers dans l'accès à la formation

Lors de la 1re année de mandat, une formation est obligatoirement organisée pour les élus ayant reçu une délégation.

Si toutes les demandes de formation ne peuvent pas être satisfaites au cours d'un exercice, priorité est donnée dans l'ordre suivant :

- élu ayant délégation demandant une formation sur sa matière déléguée ;
- élu qui a exprimé son besoin en formation avant la date fixée à l'article 1er ;
- élu qui s'est vu refuser l'accès à une formation pour insuffisance de crédits lors de l'exercice précédent ;
- nouvel élu ou élu n'ayant pas déjà eu des formations au cours du mandat ou qui connaîtrait un déficit de stages par rapport aux autres demandeurs.

Article 5. - Débat annuel
Un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune doit être annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.
Ce débat peut ne pas être organisé par le conseil municipal dès lors qu'aucune action de formation n'a eu lieu au cours de l'année.

***

Monsieur le Maire : *« Il y avait eu une question lors de la commission plénière ; je vais prendre le temps d'y répondre. Concernant la formation collective ou la formation globale à destination de l'ensemble du Conseil municipal, j'ai demandé aux ressources humaines de sélectionner quelques formations à destination des jeunes élus, qui pourront être proposées à l'ensemble du Conseil municipal. »*

CM2026-039 Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D)

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération :

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

La durée du mandat des membres de cette commission est identique à la durée du mandat du conseil municipal. La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional ou départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Pour la commune de Guilers, cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La désignation est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (32 personnes), proposée sur délibération du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision

des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

En présence d'une liste incomplète ou d'une absence de liste, la DGFIP désignera des commissaires d'office.

La liste des contribuables à proposer à la Direction Départementale des Finances Publiques a été présentée au Conseil municipal et soumise à sa validation.

***

Madame Aurore COURTES : *« Chers collègues, en commission la semaine dernière, nous découvrions la liste des personnes proposées par la mairie pour faire partie de la commission communale des impôts. Bien que nous saluons la volonté d'inclure les minorités dans cette commission, nous restons néanmoins pantois du choix qui a été fait de ne pas prévenir les personnes dont les noms ont été retenus ou de leur demander leur avis. Pour compléter cette liste de 32 personnes, 13 contribuables non-élus sur Guilers ont été sélectionnés. Là encore, nous n'avons pas de documents justifiant du choix. En commission, nous a été mentionné rapidement leurs aptitudes et/ou connaissances sur certains sujets. Nous trouvons cela bien léger comme argumentaire. Merci à vous. »*

Monsieur le Maire : *« Oui, alors j'ai déjà donné la réponse en commission. Le choix a été fait comme cela, c'est une liste de gens que nous avons pris. Des gens que l'on connaît, d'autres moins. On a mis des noms des deux minorités ou des deux oppositions peu importe comment vous voulez être appelés. Ensuite il y aura un tirage au sort ; uniquement la moitié des gens de cette liste seront retenus sur cette liste. Nous ne sommes pas en charge de ce tirage au sort. Voilà la décision qui a été prise. D'autres questions ? »*

Madame Anne-Sophie MORVAN : *« Monsieur le maire, chers collègues. Nous sommes donc appelés à nous prononcer sur la liste proposée sur le renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID). Je rappelle que cette commission n'est pas une instance anodine, elle intervient dans l'évaluation des bases fiscales, et contribue à l'équité entre les contribuables de notre commune. A ce titre, sa composition devrait être exemplaire en matière de représentativité. Or, ce que nous constatons, dans cette liste proposée, ou imposée, c'est qu'elle est composée, soit d'élus du Conseil municipal majoritairement issus de votre majorité, soit de personnes manifestement proches de votre sensibilité. Autrement dit, aucune place n'est laissée à la diversité des opinions, ni à la représentation de l'ensemble des Guilériens. Ce choix pose, à notre sens, un vrai problème de fond. D'abord, un problème de pluralisme. Une commission comme la CCID ne devrait pas être perçue comme une extension de la majorité municipale. Ensuite, un problème de méthode : aucune ouverture, aucune concertation, aucune recherche d'équilibre n'a été proposé. Enfin, un problème de légitimité démocratique, je rappelle que « votre » majorité a été élue avec 37 % des voix, cela devrait justement vous conduire à davantage d'ouverture, semblerait-il que non, et non à une représentation aussi unilatérale. En conclusion, nous ne remettons pas en cause les personnes individuellement, mais collectivement, cette liste ne reflète pas la diversité de notre commune, ni l'esprit d'équilibre que devrait incarner cette commission. Pour ces raisons, nous voterons « contre » cette liste proposée. Merci »*

Monsieur le Maire : *« Très bien. Mieux vaut tard que jamais pour changer d'opinion. N'est-ce pas Madame MORVAN ? Je ne ferai pas plus de commentaire que cela, vous étiez avec nous il y a encore peu de temps et cela ne vous posait aucun problème. Je n'écouterai que la minorité de Monsieur KERJEAN. Peu importe, nous interviendrons plus tard. »*

Monsieur BOLLORÉ : *« Monsieur le Maire, Madame MORVAN n'est pas le problème, elle n'est pas toute seule à nous représenter. Nous sommes là, nous n'étions pas dans la majorité précédemment, nous n'étions pas élus et nous avons le droit d'avoir ce même avis. »*

Monsieur le Maire : *« J'aurai l'occasion d'en parler tout à l'heure dans une intervention à ce propos. Pas de problème. Pour ce qui est de cette liste, je pense qu'elle représente très bien la commune. Nous avons fait beaucoup d'ouvertures et cette liste fait partie de l'ouverture. Je n'ai aucune opinion sur cette liste, à savoir s'ils sont plus de notre bord ou du côté de l'opposition. Ce n'est pas du tout la question, ici il s'agit des impôts. La liste a été choisie ainsi, je prends note de vos décisions. »*

***

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission plénière du jeudi 23 avril 2026,

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour *(Guilers Dynamique),* ***4 voix contre*** *(Pour Guilers, une énergie nouvelle)* ***et 4 abstentions*** *(Ensemble pour Guilers),* ***valide la liste de 32 contribuables qui lui est présentée en vue du renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D).*** *Cette liste est annexée à la présente délibération.*

Le directeur départemental des finances publiques désignera à partir de cette liste 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants appelés à siéger au sein de cette commission.

CM 2026-040 Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein de BMa SPL

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération :

Par délibération en date du 18 février 2021, la commune de Guilers a approuvé son entrée au capital de la Société Publique Locale Brest Métropole Aménagement (BMa SPL).

Conformément aux statuts de la société, les collectivités actionnaires sont représentées au sein d'une assemblée spéciale. À ce titre, il convient de désigner un conseiller municipal afin de représenter la commune de Guilers au sein de cette instance.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, puis procède à la désignation par un vote à main levée (article L.2121-21 du CGCT).

***

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Marion BALLANGER en tant que représentante du Conseil municipal au sein de BMa SPL

CM 2026-041 Compte Financier Unique 2025 – Budget principal

Monsieur le Maire : *« Je vais d'abord demander à Monsieur S'HIEH de se présenter et de faire son intervention. »*

Monsieur S'HIEH : *« Merci Monsieur le Maire, merci Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal. Je m'associe à ce premier exercice, qui est un exercice important dans la vie du Conseil municipal, puisqu'il s'agit de rendre les comptes annuels. Ces comptes ont été préparés conjointement par les services financiers de la commune et les services de la Direction Générale des Finances Publiques, et notamment le service de gestion comptable de Brest. Ce dernier assure la mission de comptable public, c'est-à-dire le contrôle de régularité de tous les ordres de dépenses et de tous les ordres de recouvrer des sommes publiques sur les budgets de la commune. Il s'agit donc d'un monopole de la Direction Générale des Finances Publiques, exercé avec notre collègue Élodie GUEGUEN, Inspectrice principale des finances publiques, qui assure toujours cette fonction auprès de la commune. Ainsi, chaque année, ordonnateur et comptable rendent compte des exécutions budgétaires au Conseil municipal.*

C'est une première étape de constatation. Dans cette étape, il vous revient de procéder, premièrement, à un contrôle et une vérification de l'exécution qui a été faite ; deuxièmement, de vérifier ce à quoi l'argent public a servi ; et, dans un troisième temps, de lancer une prévision budgétaire pour l'année en cours afin de vous permettre d'acter vos choix politiques. C'est vraiment une première étape importante, puisqu'il revient au comptable public, à travers les ordres de payer et les ordres de recouvrer, passés par l'ordonnateur, de rendre compte d'une image fidèle et sincère du résultat financier de la commune et de son patrimoine. Mais il s'agit aussi de retracer tout autre élément qui figurait auparavant dans un document appelé le « compte administratif », qui est l'expression des choix politiques faits pour l'exercice précédent.

Depuis quelques années, on ajoute à la dimension annuelle (qui rend compte des autorisations que vous avez données) une dimension pluriannuelle. En effet, on considère que des décisions que vous avez prises il y a plusieurs années continuent d'impacter les budgets ultérieurs. Nous vous rendons donc compte également de l'exécution de ces décisions qui ont une valeur pluriannuelle, sous la forme d'autorisations de programme et de crédits de paiement, dont nous aurons peut-être l'occasion de rediscuter un tout petit peu plus tard.

Aujourd'hui, j'ai été chargé par votre comptable publique, qui a rendu ce compte financier unique le 17 avril dernier à la directrice départementale des finances publiques, de rendre compte de cette exécution, de donner quelques indicateurs sur la manière dont la comptabilité a été gérée cette année, mais aussi de répondre, pour ce premier exercice, à toutes les questions que vous vous poseriez sur la construction du budget et son exécution. N'hésitez surtout pas, je suis vraiment à votre disposition ; cela peut aller de la C.C.I.D. dont vous avez parlé uste avant jusqu'à des règles que vous souhaiteriez explorer plus en détail.

Ce compte financier unique du budget principal – car nous verrons que cette année il n'y a qu'un seul budget – a été rendu et accepté par la directrice départementale des finances publiques avec une observation, que j'aurai l'occasion de développer un peu plus tard, sous un régime de responsabilité des gestionnaires publics. Depuis 2023, il existe un régime de responsabilité unique et partagé de tous les gestionnaires publics, ordonnateurs et comptables, devant une chambre contentieuse instituée à la Cour des comptes. Celle-ci sanctionne une infraction générique, une infraction quasi pénale : toutes les fautes graves entraînant un préjudice financier significatif pour la commune, ainsi que d'autres infractions d'ordre public (par exemple, ne pas rendre de comptes,

faire obstacle à la justice ou s'attribuer un avantage injustifié à soi-même ou à autrui, qu'il soit direct, indirect, en nature ou pécuniaire). Nous avons donc une juridiction qui contrôle nos actes. Le législateur a choisi d'exclure les élus de ce champ de responsabilité, à l'exception des infractions d'ordre public. Les élus ne sont pas concernés par cette infraction devant une juridiction puisqu'il vous revient, à vous, Conseil municipal, d'exercer ce contrôle, et non pas à un juge.

Les comptes ont été rendus sous ce régime et ont été acceptés par la directrice départementale des finances publiques. Alors, pourquoi par la directrice départementale ? Parce qu'elle fait partie des personnes qui peuvent saisir la Cour des comptes en cas de détection de l'une des infractions prévues par ce code. Ce compte a donc été accepté le 17 avril avec, comme je vous le disais, une observation d'ordre purement comptable. Ce qui a été accepté, c'est ce compte financier unique, c'est-à-dire la fusion de toutes les écritures passées par l'ordonnateur (Monsieur le Maire et ses services) ainsi que de toutes les écritures passées par le comptable public au cours de l'année, du 1er janvier au 31 décembre 2025. C'est un document assez épais que vous avez peut-être pu consulter chez vous, ou dont vous avez peut-être discuté en commission. Il s'agit de 114 pages de documents ; voilà ce qu'est le compte financier unique pour un seul budget. Vous avez de la chance, vous n'en avez qu'un, et il y a quasiment 180 pages d'annexes. Cependant, il faut savoir s'emparer de ce document. Il est important qu'en début de mandat, vous sachiez comment l'utiliser : il faut le prendre comme une encyclopédie. Une encyclopédie, on l'ouvre sans avoir l'intention de la lire de la page A à la page Z ; on y pioche précisément ce qui nous intéresse. C'est ici que vous allez exercer votre contrôle, en fonction d'ailleurs des compétences que vous allez vous répartir au cours de ce mandat, que ce soit au sein de la majorité, des oppositions ou des minorités. C'est à vous de vous emparer de tout ou partie de ce document.

En revanche, les huit premières pages sont très importantes, car elles constituent toute la synthèse financière de la gestion comptable, budgétaire et du patrimoine de la commune. D'une part, vous avez un index, comme dans toutes les encyclopédies, pour savoir où trouver une information et qui est à l'origine de sa production, afin de savoir sous quelle responsabilité elle a été produite. Vous verrez des colonnes correspondant à l'ordonnateur (les services de Monsieur le Maire) ou au comptable public (le service de gestion comptable de Brest), ce qui permet de savoir d'où provient l'information et de quel système d'information elle est issue. En effet, vous vous en doutez, nous avons depuis très longtemps complètement dématérialisé nos relations financières avec la commune. C'est cela qui est expertisé : s'assurer que nous avons appliqué toutes les normes qui s'imposent à votre commune (nous sommes ici sur les règles des communes de plus de 3 500 habitants), mais vous avez aussi des sujets particuliers qui s'appliquent en tant que budget consolidé d'une métropole. Le but est de s'assurer que ces normes ont été remplies et que nous sommes en capacité de rendre l'intégralité des comptes au Conseil municipal.

Le point central est que, lorsqu'on a produit ce compte financier, Monsieur le Maire a certifié que l'ensemble des opérations tenues par le comptable public était conforme aux ordres de payer et de recouvrer des recettes qu'il avait passées. En revanche, au cours de l'année, tous ces ordres de payer et de recouvrer ont été contrôlés par les services des finances publiques pour s'assurer qu'ils respectaient la réglementation et les autorisations que le précédent Conseil avait données pour dépenser et recouvrer des recettes.

La petite différence que l'on a constatée avec ce compte financier unique – et cela fait plusieurs années qu'on le pratique car la commune a été très motrice dans cette expérimentation, nous avons donc une solide expérience de travail en commun – c'est qu'auparavant, une fois par an, on faisait en sorte que l'ordonnateur et le comptable se rapprochent sur les mêmes comptes. Depuis que l'on est passé au compte financier unique, nous tenons nos comptes de manière parallèle et au fil de l'eau. On n'attend pas un rendez-vous annuel pour arrêter les comptes : au fil de l'eau, on se remet à niveau et on s'assure que l'on a les mêmes écritures. C'est vraiment ce que je voulais souligner, et vous l'avez signalé Monsieur le Maire : la qualité des relations que l'on entretient entre les services administratifs (notamment financiers) et les

services de gestion comptable. Nous n'avons vraiment aucune difficulté, nous travaillons ensemble avec une grande fluidité.

J'ai parlé du régime de responsabilité qui nous incombe, essentiellement du côté de la direction générale des services et du côté du service de gestion comptable. Mais que fais-je, moi, dans ce système ? Puisque j'ai parlé de tout le monde sauf de moi, mon rôle est de conseiller les élus et les services dans toutes les décisions qui intéressent les finances de la commune. Cela va de la manière dont on construit le budget et dont on l'exécute, jusqu'à la fiscalité (lorsque vous prenez des décisions qui peuvent engager des régimes d'assujettissement). Nous aurons d'ailleurs l'occasion de parler très rapidement avec les services de la conformité avec l'obligation de facturation électronique, qui ne concerne pas que les entreprises mais aussi les communes lorsqu'elles ont des activités assujetties à la TVA. Cela concerne aussi la gestion des domaines : lorsqu'il y a des cessions souhaitées par la commune, une évaluation est faite par les services de la Direction Générale des Finances Publiques, et je suis là pour faciliter les choses, c'est-à-dire pour vous éviter d'avoir à chercher la bonne porte. Je suis le point d'entrée unique pour vous ouvrir cette porte. Et on y gagne énormément à bien se comprendre car, en nous présentant les projets en amont, lorsque ceux-ci arrivent en exécution au moment du contrôle de régularité, on sait exactement ce qui est « dans les tuyaux ». Tout ce travail préparatoire nous permet de faciliter le contrôle et la restitution des comptes, ce qui est l'objet de notre exercice d'aujourd'hui.

Pour conclure, aujourd'hui, il n'y a plus qu'un seul budget, le budget principal. Il y avait bien, au tout début de l'année, un budget annexe qui était celui du lotissement de Coat Bian, pour lequel il restait 0,10 €. Les bons comptes font les bons comptables, nous sommes au centime près (il s'agit d'arrondis de TVA). En revanche, ce budget a été gardé actif jusqu'à ce que notre service des impôts des entreprises contrôle les déclarations fiscales, puisqu'il s'agit d'un budget assujetti à la TVA à l'issue des opérations. Le contrôle ayant été positif, nous avons eu la possibilité d'intégrer ces 0,10 € résiduels dans le budget principal. Tout ceci pour vous expliquer qu'il y a eu ce contrôle, effectué également par un autre de nos services, le service des impôts des entreprises.

Je ne vais pas développer les résultats ici, mais je voulais vous donner quelques éléments sur ce qu'est la gestion comptable d'une commune comme la vôtre. Financièrement et budgétairement, une commune comme la vôtre, c'est l'émission de plus de 1 023 lignes de titres de recettes, qui impliquent d'innombrables opérations de recouvrement assurées par trois régies communales. C'est aussi l'émission de 8 054 lignes de mandats de dépenses individuelles, qui ont été reçues par le service de gestion comptable et mises en paiement. C'est également veiller au respect du délai légal de paiement des dépenses. Pour les personnes publiques, ce délai est fixé à 30 jours maximum entre le moment où la commune reçoit une facture et celui où elle paie le fournisseur. Au-delà de ces 30 jours, des intérêts moratoires peuvent être liquidés : un forfait de 40 € dès que le délai est dépassé, auquel s'ajoutent des intérêts calculés au taux interbancaire selon le nombre de jours de retard dus aux entreprises. Le suivi de ce délai global de paiement est donc crucial. Pour votre commune, l'année dernière, alors que le délai légal est de 30 jours, le paiement moyen des dépenses s'est fait en 17 jours. Il est à noter que sur ces 17 jours, 4,3 jours incombent à notre propre contrôle comptable et à notre délai de traitement. Nous nous situons donc dans des délais tout à fait raisonnables pour ces fournisseurs. C'est un point crucial pour la vie économique et la trésorerie de ces entreprises, particulièrement dans le contexte actuel. Du côté des recettes, votre commune, à l'instar de nombreuses collectivités de la métropole ou de Bretagne en général, bénéficie d'un réel civisme de la part de la population concernant le règlement des sommes dues. En effet, 98 % des recettes émises au cours de l'année ont été effectivement recouvrées par le comptable. De plus, lorsque l'on intègre le rattrapage des années antérieures, le taux global de recouvrement atteint 99,49 %. Cela signifie qu'il y a très peu de créances douteuses ou irrécouvrables pour lesquelles la collectivité ne percevrait pas ce qui lui est dû. Il est important de souligner ce point, car la quasi-totalité des sommes inscrites au budget est ainsi recouvrée. La part restante, extrêmement minime, correspond pour l'essentiel à des liquidations judiciaires, à des procédures de rétablissement personnel ou à des dossiers de surendettement déposés auprès de la Banque de France.

Comme vous le savez peut-être, si ce n'est pas le cas, je me permets de le préciser pour ceux qui débutent leur mandat ou ceux qui auraient besoin d'un rafraîchissement, le comptable public ne contrôle désormais plus l'intégralité des dépenses qui lui sont présentées au titre du contrôle de régularité. En revanche, Madame GUEGUEN organise un contrôle hiérarchisé qui s'oriente selon les risques et les enjeux de la commune. Ainsi, sur les quelque 8 000 lignes de dépenses, parmi lesquelles se trouvent des lignes de paie qui représentent une volumétrie assez importante, elle a demandé à ses services de contrôler précisément 619 mandats sur les 8 054 lignes existantes. Ces 619 mandats correspondent à plus de 80 % des enjeux financiers de la commune. Cela démontre qu'un petit nombre de mandats concentre l'essentiel des enjeux. Ce régime s'inscrit dans une logique de responsabilité pour faute lourde avec un préjudice significatif pour la collectivité, afin de répondre pleinement aux orientations de la Cour des comptes.

Nous avons donc contrôlé de manière exhaustive 3 048 000 € de dépenses pour nous assurer que tout était conforme. Sur ces 619 lignes vérifiées l'année dernière, nous n'avons procédé qu'à seulement cinq rejets. Parmi ces cinq rejets, quatre l'ont été pour des motifs purement formels : un désaccord sur l'imputation comptable ou le besoin d'une pièce justificative supplémentaire. Ce n'était pas erroné, mais il nous manquait un élément pour finaliser le contrôle réglementaire, ou il s'agissait d'une insuffisance temporaire de crédits. Dans ce dernier cas, nous avons dû rejeter le mandat en attendant le vote d'une décision modificative, avant qu'il ne soit représenté juste après. En réalité, une seule dépense sur les 619 contrôlées a fait l'objet d'un rejet au titre d'un risque patrimonial, c'est-à-dire une erreur de liquidation. Ce montant de 7 200 € correspond à la valeur globale du mandat rejeté, et non au montant de l'erreur en elle-même. Alors, je rappelle tout de même qu'en matière de dépenses, cela représente précisément 6,7 millions d'euros de dépenses de fonctionnement et 2,9 millions d'euros de dépenses d'investissement. Ainsi, un seul rejet de 7 200 € sur cette somme totale qui compte presque 10 000 000 €, permet de considérer que la qualité du mandatement et la qualité des données fournies par les services, au nom de l'ordonnateur, sont très satisfaisantes. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de le préciser l'année dernière : la commune avait accepté de réaliser un exercice de synthèse de la qualité des comptes, pour lequel on m'avait demandé d'intervenir à la manière d'un commissaire aux comptes afin de vérifier que toutes les normes étaient pleinement appliquées au sein de la collectivité. Nous avions alors déjà constaté cette qualité très importante et particulièrement satisfaisante du mandatement.

Cela nous permettra d'ailleurs, nous aurons l'occasion d'en reparler, de vous conseiller et de vous proposer de nouvelles modalités de contrôle. C'est-à-dire que, plutôt que de faire nos contrôles systématiquement a priori sur toutes les dépenses, et dans la mesure où nous avons un très bon mandatement et une très bonne qualité comptable, nous pourrions inverser les choses. Cela consisterait à procéder d'abord à la mise en paiement, puis à contrôler a posteriori en ne corrigeant que les éléments purement formels si nécessaire, tout en vérifiant à intervalles réguliers qu'il n'y a pas de dégradation ou d'erreurs patrimoniales.

Le dernier point que je voulais indiquer, et que j'étais chargé de vous transmettre, c'est que nous disposons pour chaque commune d'un indice de pilotage comptable. Il s'agit du passage en revue des comptes à travers 37 points de contrôle. C'est un peu le contrôle technique annuel du compte financier unique. Ces 37 points sont vérifiés automatiquement par notre informatique décisionnelle et nous permettent de dire si les normes sont appliquées au moins une fois. Pour cette année, notre indice de pilotage des comptes sera définitivement consolidé au milieu du mois de mai, mais on s'attend à un résultat situé autour, voire légèrement au-dessus, de 95 %. Cela signifie que 95 % de toutes les normes comptables qui s'appliquent à la commune ont été réalisées cette année. Pour entrer un peu plus dans le détail, puisque nous avions réalisé une synthèse de la qualité des comptes, il y a en réalité une observation qui a été formulée lors de la réception du compte financier unique par la Directrice départementale des finances publiques. Elle concerne l'absence d'amortissement de deux lignes d'immobilisations incorporelles de plus de deux ans. Le montant cumulé tourne autour de 8 000 €. Face à un résultat de fonctionnement qui dépasse le million d'euros, vous constaterez que ce montant est non significatif. Il n'y a pas de faute lourde ni de préjudice, aucun risque à vous présenter les comptes et nous ne demandons pas de les refaire.

Voilà les éléments que je devais vous apporter. Je reste évidemment à votre disposition pour toutes les questions qui pourraient se poser. Vous allez d'ailleurs bientôt adopter un nouveau règlement budgétaire et financier (RBF), qui expose toutes les règles de construction et d'exécution budgétaire. N'hésitez pas, à ce moment-là, à échanger avec vos services ainsi qu'avec ceux de la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) sur ces modalités d'exécution, afin que les règles du jeu soient claires et que vous puissiez pleinement exercer votre rôle de conseillers municipaux. »

***Monsieur le Maire :** « Merci beaucoup Monsieur S'HIEH. Pour les gens qui auraient un doute sur les contrôles des comptes administratifs d'une collectivité, vous pouvez imaginer le nombre de lignes que nous contrôlons. Plus de 600 lignes. Je tenais à remercier au nom du Conseil municipal les services financiers de la collectivité de Guilers avec les services de François, Rozenne et Sabrina. »*

Monsieur Olivier YVEN, remercie de nouveau Monsieur S'HIEH et donne lecture de la délibération :

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal. Pour mémoire, ce document remplace le Compte administratif (CA), établi par la commune, et le Compte de gestion (CG), établi par le comptable public.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.
Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.
Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à trois objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux ;
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaires et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné ;
- Le levier d'un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document commun, contribuant ainsi à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le Compte Financier Unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace par nature, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

La note de présentation annexée à la présente délibération a vocation à synthétiser les résultats de l'exercice 2025.

Le vote par le Conseil municipal du Compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes.

Le compte financier unique 2025 de la Ville a été arrêté à la somme de 9 672 857,60 € en recettes et 9 734 837,42 € en dépenses, avant reprise des résultats reportés et des restes à réaliser en investissement.

En section d'investissement, les restes à réaliser s'élèvent à 423 754,24 € en dépenses, et à 28 531,00 € en recettes, ce qui représente un solde négatif de 395 223,24 €.

Le résultat de clôture du budget de la Ville au 31 décembre 2025 se présente donc comme suit :

- Un solde positif de 1 146 397,09 € en section de fonctionnement ;
- Un solde négatif de 973 187,97 € en section d'investissement en intégrant le résultat 2024 ;
- Un solde négatif de 1 368 411,21 € en section d'investissement en intégrant le solde des reports de - 395 223,24 €.

Le résultat global de l'exercice 2025, après reprise des résultats et des restes à réaliser, est donc de - 222 014,12 €. Ce montant sera repris au budget primitif 2026.

Le compte financier unique comprend également toutes les opérations constatées au titre de la gestion pendant l'exercice budgétaire passé.

Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- La situation au début de la gestion, sous forme de bilan d'entrée ;
- Les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice ;
- La situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture ;
- Le développement des opérations effectuées au titre du budget ;
- Et les résultats de celui-ci.

Monsieur le Maire : *« Y-a-t-il des questions ? »*

Monsieur Gwénaël KERJEAN : *« Mesdames et messieurs, Pour le troisième exercice consécutif, nous votons la réalisation du budget par l'étude du compte financier unique (CFU) et non plus celles du compte de gestion et du compte administratif. Nos différents arguments ne remettent pas en cause, bien évidemment, le travail remarquable des services municipaux ni celui du gestionnaire. Merci à eux. Le CFU proposé fixe la situation financière de la commune pour l'année 2025. C'est l'année de clôture du précédent mandat. Ce CFU renvoie donc l'image de l'action municipale de la précédente majorité, dont certains membres sont encore présents autour de cette table…Je ne vais pas aujourd'hui développer longuement nos arguments… Lors du précédent mandat, nous les avons déjà exposés maintes fois et le rapport de la chambre régionale des comptes paru en 2023 est venu appuyer notre vision de l'état budgétaire de notre commune. Le mandat précédent a donc consisté à courir après la dette, une dette excessive qui a pétrifié l'action municipale et le fonctionnement des services. En effet, l'objectif prioritaire était de dégager le maximum de résultat de fonctionnement. Et le bilan 2025 vient une nouvelle fois étayer ce point de vue, à tel point que le résultat de la section de fonctionnement ne compense pas le besoin de financement de la section investissement. Autrement dit, l'exercice 2025 est déficitaire. L'exercice 2026 supportera donc ce déficit d'environ 220 k€. Sans rentrer dans trop de détails, les dépenses de fonctionnement sont stables malgré la demande de certains élus de l'ancienne majorité de profiter de la retraite complémentaire, rétroactivement sur un voire deux mandats. Cette charge a entièrement été supportée par l'exercice 2025. Dépenses stables donc, grâce notamment à des charges de personnel en légère contraction ou à une diminution de l'entretien régulier et de la réparation des bâtiments et du matériel. Les recettes réelles de fonctionnement augmentent quant à elle de presque 7 %, à 484 k€ et ceci principalement par l'augmentation des recettes fiscales, plus 346 k€. D'autre part, les investissements nécessaires dans la rénovation énergétique du patrimoine pèsent énormément sur l'exercice alors que les subventions espérées n'arriveront que sur le prochain exercice. En résumé, l'exercice 2025, comme tout au long du précédent mandat, est caractérisé par une forte contrainte sur la section de fonctionnement et une réduction de l'investissement au nécessaire. C'est-à-dire : une augmentation de la capacité d'autofinancement par des mesures fiscales et de gestion. Les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes ont donc été suivies à la lettre par la précédente équipe municipale. Nous votons en défaveur de ce bilan et de l'affectation du résultat qui lui*

est associé. Il met une nouvelle fois en lumière les imprudences passées qui pèsent encore sur les finances communales. Merci de votre attention. »

Monsieur le Maire : *« Merci, y-a-t-il d'autres interventions ? »*

Madame Anne-Sophie MORVAN *: « Monsieur le Maire, chers collègues, le compte financier unique que vous présentez amène plusieurs remarques. Certaines rejoindront celles de Monsieur KERJEAN. Premièrement, un résultat global préoccupant. Vous mettez en avant un résultat positif de 173 000 €, mais une fois les restes à réaliser intégrés, le résultat devient négatif de 222 000 €. C'est bien ce résultat qui doit nous interpeler. Car cela signifie que ce résultat devra être couvert, soit par des renoncements sur les projets, soit par un recours à l'emprunt, ce qui est déjà prévu, soit encore par d'autres arbitrages budgétaires. Nous voyons donc des marges de manœuvres très contraintes. La structure des dépenses est très claire, près de 47 % pour le personnel, 19 % pour les charges générales, autrement dit, peu de levier d'action immédiat. La stabilité des dépenses aujourd'hui, montre surtout que les efforts ont déjà été faits. Il y a quand même une situation à relativiser puisque nous avons un bon niveau d'épargne, le résultat de fonctionnement est bon, mais il repose en partie ur des recettes conjoncturelles, des droits de mutation, des remboursements exceptionnels. Alors que d'autres dépenses augmentent durablement. Cela fragilise la trajectoire, et la pression est reportée sur les années à venir. On observe également des projets peu réalisés, et plus de 400 000 € de restes à réaliser. Cela reporte mécaniquement les dépenses sur les prochains exercices. Je vois quand même un point positif, qui permet de relativiser. Il faut reconnaître que la situation de l'endettement est saine, avec une capacité de désendettement de trois ans. C'est un point positif mais on ne peut pas s'arrêter à cet indicateur seul. Une bonne situation d'endettement aujourd'hui ne suffit pas si les équilibres se dégradent demain. Il y a évidemment aussi une responsabilité à clarifier, je souhaite apporter une nuance importante. Vous avez pris vos fonctions quelques mois avant les élections, suite à la démission de votre prédécesseur. Vous n'êtes donc pas responsable de l'ensemble de la trajectoire passée, mais dans le même temps vous revendiquez assumer pleinement ce bilan. On ne peut à la fois s'inscrire dans la continuité du bilan et s'exonérer de ses conséquences. Aujourd'hui ce qui compte, ce n'est pas tant l'héritage, ce sont les choix que vous faites, et la trajectoire que vous engagez. En conclusion ce compte financier unique montre une situation encore maîtrisée, mais qui se fragilise. Et surtout il pose une question essentielle ? Comment allez-vous absorber ce déficit et préparer l'avenir sans dégrader nos équilibres financiers ? Notre responsabilité n'est pas de constater les comptes mais d'anticiper leurs conséquences, et celles-ci nous inquiètent. On ne gère pas une commune uniquement avec des bons indicateurs aujourd'hui, mais avec une vision claire pour demain. Et c'est précisément ce qui nous manque, encore une fois, ici. Dans ce contexte, nous nous abstiendrons sur ce compte financier unique. »*

Monsieur le Maire : « *Merci bien. Ce qui est positif c'est que, les deux groupes de l'opposition ont à peu près la même façon de penser sur la gestion financière communale. Je vais vous donner quelques chiffres, les dépenses pour l'investissement en 2024 s'élevaient à 1 026 206 €. Les investissements de 2025 sont de 2 680 000 €, il y a 1 653 000 € d'écart entre 2024 et 2025. Pour une commune qui selon vous n'investit pas, il y a 1 653 000 € d'écart. On a donc un résultat global qui est négatif comme vous avez pu le constater, mais il faut compter dans ce chiffre que nous n'avons toujours pas reçu nos subventions. On sait ce qu'on va toucher, mais il faut avoir fini les dossiers pour pouvoir les toucher. Nous avons 433 000 € de subventions à toucher sur les investissements réalisés. 433 000 € plus l'écart d'investissement de – 222 000 €, la réalité, c'est que le résultat aurait dû être positif à + 211 000 € et non négatif de - 222 000 €. Concernant les dépenses de fonctionnement, je pense que nous sommes parvenus à les stabiliser et les charges de personnel, la ligne 012, ont plutôt diminué. nous avons resserré au niveau de la ligne 12, au niveau des emplois et de la masse salariale d'une collectivité. Mais je ne pense pas que le niveau de service à la population ait baissé. Nous ressortons avec un résultat positif de 1 146 000 € en résultat de fonctionnement, ce qui n'est pas rien. Et à l'heure où je vous parle, il y a quand même eu les dépenses affectées aux énergies renouvelables, que nous avons faites en autofinancement, sans emprunt. C'est pour cela que nous sommes à moins de trois ans d'anuité de la dette. Mais nous avions quand même anticipé, en disant que nous ferions un emprunt, à un moment précis, pour les investissements en cours. Nous avons recours actuellement à une ligne de trésorerie mais la collectivité n'a pas contracté*

d'emprunts depuis un long moment, mais nous n'avons pas fait d'emprunt depuis un long moment sur les comptes de la collectivité. Je pense que nous avons plutôt assaini les finances de la commune. Cela nous permet aujourd'hui, nous, les nouveaux élus de la majorité, de pouvoir envisager différemment le mandat qui arrive. Il nous faudra bien sûr recourir à l'emprunt pour mettre en œuvre les projets de la campagne électorale. Nous allons donc commencer comme on l'a dit par un emprunt de 900 000 € pour le projet de la salle de tennis, puisque les travaux commencent début mai. Aujourd'hui, quand vous dites qu'il n'y a pas de visibilité sur les investissements de la collectivité sur les années à venir, je pense que l'on dégage suffisamment de CAF tous les ans, et c'est un choix politique. C'est le choix de la collectivité, c'était le choix de mon prédécesseur, et ce sera le choix du maire actuel car je pense que c'est ainsi que nous pouvons investir et faire en sorte que la collectivité continue d'avancer et de créer du patrimoine sur la collectivité. Vous avez votre façon de voir, nous avons notre façon d'agir. Le ratio de désendettement de la commune dont vous venez de parler était ainsi : de 4,52 années en 2024, Nous sommes descendus aujourd'hui à moins de trois ans, avec une épargne brute 2025 à plus de 1 400 000 €. Ce sont des indicateurs qui sont là, qui sont réels. C'est sûr cela ne fait pas tout, mais ça nous permet d'avoir un réel levier sur l'investissement de la collectivité. Pour les droits de mutation, 100 000 € d'écart, ce n'est pas cette somme qui créera une différence. Je considère que le bilan financier 2025 que l'on vous propose, peut paraitre négatif vu comme cela, puisque toutes les subventions et toutes les immobilisations ne sont pas indiquées. N'oublions pas les 410 000 € sur KERMONFORT, que l'on peut considérer comme relevant de l'exercice précédent. Puisque l'achat a déjà été réalisé et que la vente se fera en 2026. Il y aura donc un écart de 410 000 € qui sera affecté au budget 2026, alors qu'il aurait pu être affecté au budget 2025. Si vous ajoutez à cette somme concernant KERMONFORT plus de 400 000 € de subventions, on arrive à 800 000 €. A quelques mois près, nous aurions pu vous présenter un budget beaucoup plus positif et plus clinquant que celui-ci. »

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est appelé à élire le président de l'assemblée pour le vote du CFU.

Il est proposé d'élire Mme Sylvie DANIEL, 1re Adjointe, Présidente.

Mme Sylvie DANIEL est élue à l'unanimité présidente de séance.

Monsieur le Maire cède la présidence et quitte momentanément la séance.

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, ***le Conseil municipal,***

Vu l'avis favorable de la commission plénière du jeudi 23 avril 2026,

Après en avoir délibéré, par 20 voix pour *(Guilers dynamique)****, 4 voix contre*** *(Ensemble pour Guilers)* ***et 4 abstentions*** *(Pour Guilers, une énergie nouvelle),*

➢ ***Approuve le compte financier unique 2025 du budget principal, lequel peut se résumer de la manière suivante***

- ***Résultat de l'exercice 2025 (fonctionnement) : 1 146 397,09 €***
- ***Résultats antérieurs reportés : 0 €***
- ***Résultat à affecter (fonctionnement) : 1 146 397,09 €***

Résultat de l'exercice 2025 (investissement) :

- ***Solde d'exécution d'investissement (hors reports) : - 973 187,97 €***
- ***Solde des reports d'investissement : - 395 223,24 €***

- ***Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) : - 1 368 411,21 €***

Résultat global de l'exercice 2025 : - 222 014,12 €

➢ ***Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :***

- ***En dépenses d'investissement : 423 754,24 €***
- ***En recettes d'investissement : 28 531,00 €***

➢ ***Arrête les résultats définitifs du compte financier unique 2025 (cumul du résultat d'exécution, des reports de l'exercice N-1 et des restes à réaliser en N+1) de – 222 014,12 € soit :***

- ***Un excédent de fonctionnement de : 1 146 397,09 €***
- ***Un déficit d'investissement de : - 1 368 411,21 €***

CM 2026-042 Bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières 2025 – Budget principal

Monsieur Olivier YVEN donne lecture de la délibération :

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal.

Les tableaux ci-après présentent le détail des acquisitions et cessions opérées par la commune en 2025.

CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE EN 2025						
Acquéreur	**Désignation**	**Adresse**	**Cadastre**	**Superficie**	**Prix**	**Date de la vente**
Sté KERIONOC	**Propriété bâtie**	**14 rue Charles LE HIR**	**BC 120**	**5 a 78 ca**	**260 000 €**	**31/01/2025**

ACQUISITIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE EN 2025						
VENDEUR	**Désignation**	**Adresse**	**Cadastre**	**Superficie**	**Prix**	**Date de la vente**
SCI LES COULEURS	**Propriété non bâtie (parking goudronné)**	**5000, rue du Tumulus**	**BH 99**	**15 a 17 ca**	**153 000 €**	**26/08/2025**
BREST METROPOLE	**Propriété bâtie**	**7, rue de Kermonfort**	**BR 201**	**5 a 38 ca**	**229 286,46 €**	**05/06/2025**

***

Le Conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du jeudi 23 avril 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le bilan des acquisitions et des cessions de l'année 2025 (Budget principal) tel que présenté ci-dessus.

CM 2026-043 Affectation du résultat 2025 – Budget principal

Monsieur Olivier YVEN donne lecture de la délibération :

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal que la comptabilité M57 prévoit que l'assemblée, après avoir approuvé le Compte Financier Unique, délibère sur l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent.

Les résultats de l'exercice 2025 du budget principal sont les suivants :

➔ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

➢ Résultat de l'exercice : excédent de.....	***1 146 397,09 €***
➢ Résultat reporté de l'exercice antérieur : excédent de..... (Ligne 002 du C.A.)	/
➢ **Résultat de clôture 2025 à affecter : excédent de**	***1 146 397,09 €***

➔ **Solde d'exécution de la section d'investissement :**

➢ Résultat de la section d'investissement de l'exercice : déficit de	- 1 208 376,91 €
➢ Résultat reporté de l'exercice antérieur : excédent de ..... (Ligne 001 du C.A.)	235 188,94 €
➢ ***Résultat comptable cumulé : déficit de***	***- 973 187,97 €***

➔ **Solde des restes à réaliser :**

➢ Dépenses d'investissement (restes à réaliser)	423 754,24 €
➢ Recettes d'investissement (restes à réaliser)	28 531,00 €
➢ ***Solde des restes à réaliser : déficit de***	***- 395 223,24 €***

➔ **Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2025 :**

➢ *Résultat comptable cumulé : déficit de*	*- 973 187,97 €*
➢ *Solde des restes à réaliser : déficit de*	*- 395 223,24 €*
➢ **Besoin de financement total : .....**	**1 368 411,21 €**

La comptabilité M57 prévoit que l'excédent de fonctionnement doit être prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement net de la section d'investissement.

***

Monsieur le Maire : *« Y-a-t-il des questions ? »*

Madame Anne-Sophie MORVAN *: « Simple explication de vote : nous nous abstiendrons sur cette délibération car cette affectation n'est pas un choix politique mais une contrainte imposée par le niveau de déficit ».*

Le Conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du jeudi 23 avril 2026,

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour *(Guilers dynamique),* ***4 voix contre*** *(Ensemble pour Guilers)* ***et 4 abstentions*** *(Pour Guilers, une énergie nouvelle),* ***décide :***

- ***d'affecter l'intégralité du résultat de la section de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement :***
  - ***Crédit du compte 1068 sur le Budget primitif 2026..... 1 146 397,09 €***

En accord avec le service de gestion comptable dont dépend la commune, seront rajoutés à ce résultat 0,10 € issus du résultat de clôture du budget du lotissement Coat Bian, constaté par délibération n°2025-023 du 27 mars 2025 (approbation du CFU 2024 du budget annexe « Lotissement Coat Bian »). Ces 10 cts résultent d'arrondis de TVA. Le conseil municipal est appelé à autoriser le reversement de ces 10 centimes d'euros au budget principal de la commune.

La somme de 1 146 397,19 € sera donc portée au crédit du compte 1068 sur le budget primitif 2026.

Enfin, il est précisé que le déficit d'investissement de 973 187,97 € constaté au CFU 2025 fera l'objet d'un report en dépenses d'investissement au budget primitif 2026, à la ligne 001.

CM 2026-044 Actualisation de l'Autorisation de Programme n°2020-01 – Restructuration du restaurant scolaire Chateaubriand

Madame Bénédicte ROLLET donne lecture de la délibération :

Par délibération du 6 février 2020, le Conseil municipal a décidé de recourir à la procédure d'Autorisation de Programme (AP) pour assurer le financement pluriannuel de l'opération de restructuration du restaurant scolaire Chateaubriand.

Les travaux ont été achevés en 2025 mais quelques factures restent encore à payer sur 2026. Prévue initialement pour se solder en 2025, il convient donc d'actualiser l'enveloppe financière de cette AP, de la prolonger d'une année supplémentaire et de prévoir des crédits de paiement suffisants pour 2026.

Considérant que toute modification d'une Autorisation de Programme est soumise à la délibération du Conseil municipal, le Maire a proposé à l'Assemblée de modifier l'AP/CP n°2020-01 relative à la restructuration du restaurant scolaire Chateaubriand de la manière suivante :

MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)			
N°d'AP	**Libellé / Objet**	**Montant actuel de l'AP (TTC)**	**Nouveau montant de l'AP (TTC)**

2020 - 01	Opération budgétaire n°95275 Restructuration de la cantine Chateaubriand Objet : Restructuration du restaurant scolaire Chateaubriand	**371 582,60 €** *(Délibération du 27/03/2025)*	**367 942,01 €**

REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP) de l'AP n°2020-01
(opération d'équipement n°95275)

Crédits consommés (2020 – 2023)	CP 2024 (réalisé)	CP 2025 (réalisé)	CP 2026	TOTAL
0 €	19 582,60 €	336 859,41 €	11 500,00 €	**367 942,01 €**

Le plan de financement ci-dessous indique les ressources prévisionnelles qui seront affectées au projet :

RECETTES PREVISIONNELLES	2024	2025	2026	TOTAL
Conseil départemental	/	60 000,00 €	20 000,00 €	**80 000,00 €**
FCTVA	/	3 200,00 € (FCTVA sur dép. 2024)	55 258,42 € (FCTVA sur dép. 2025)	**58 458,42 €**
AUTOFINANCEMENT	19 582,60 €	273 659,41 €	- 63 758,42 €	**229 483,59 €**
TOTAL	**19 582,60 €**	**336 859,41 €**	**11 500,00 €**	**367 942,01 €**

***

Monsieur le Maire : *« Nous pouvons profiter de la présence de Monsieur S'HIE pour avoir une explication sur ce qu'est une autorisation de programme ».*
Monsieur S'HIE: « Pour faire simple, une autorisation de programme c'est la transcription de l'impact des décisions que vous prenez une année, et qui vont se résoudre sur plusieurs années et qui auront un impact sur le budget. Elles vont donc faire l'objet d'une délibération, qui est une délibération éminemment budgétaire en matière d'investissement. Les projets que vous allez lancer au cours du mandat vont faire l'objet d'une évaluation sur le coût total qui est attendu. Cela va des études jusqu'à la terminaison des derniers équipements qui sont nécessaires à la mise en service de votre équipement ou de votre investissement. Cela fera l'objet d'une décision sous la forme d'une autorisation de programme. Et l'autorisation de programme dans cette délibération que vous allez voter, elle est millésimée chaque année. Celle-ci a été prise en 2020 et est clairement millésimée. Et l'autorisation de programme que vous avez prise va vous dire sur toutes les années de réalisation du projet, quel est le financement nécessaire pour réaliser le projet, c'est la partie recettes. Mais aussi les crédits de paiement qu'il sera nécessaire de décaisser auprès des fournisseurs pour le réaliser. Et chaque année, sur chaque opération, vous aurez un compte rendu de l'exécution, de l'avancement des travaux. On va veiller, nous, du côté des finances publiques, avec les services de la préfecture, que tous les crédits qui ont été prévus dans l'autorisation de programme et les crédits de paiement qui ont été votés sont bien inscrits au budget, qu'ils sont couverts par des recettes réelles. Cette partie est quelque chose que nous vous devons dans les comptes. Vous verrez dans les tableaux du compte financier unique, des tableaux explicatifs sur la réalisation des crédits. On vous fait aussi part des crédits qui n'ont pas été exécutés. Soit ils n'ont pas été engagés, parce que les marchés ne sont pas en cours, soit ils ont été engagés mais pas encore payés, cela s'appelle les restes à réaliser. C'est ce que vous avez voté justement juste avant, la couverture des restes à réaliser, c'est les décisions couvertes par des recettes prévues les années antérieures, qui sont autorisées à être reportées l'année d'après pour finir la réalisation des projets pluriannuels. L'enchainement se fait donc de cette manière-ci, et lorsque le budget global

va augmenter, pour des raisons qui peuvent être simples, par exemple l'augmentation des coûts de constructions, on est dans un contexte extrêmement inflationniste, on va avoir pour tout ce qui concerne les voiries, l'enrobée, le bitume, le plastique, vous pourrez vous attendre à certaines envolées par rapport à des évaluations qui ont pu être faites auparavant, et vous devrez donc voter l'augmentation de la taille du budget. Ce qui signifie augmenter les autorisations de programmes, et d'y associer les crédits de paiement pour couvrir l'intégralité de cette autorisation de programme. ~~A~~ chaque fois qu'il y aura une modification, il y aura une délibération spécifique qui va vous donner la modification de l'enveloppe globale du projet et ses modalités de financement. C'est vraiment à cela que sert cette délibération qui est suivie chaque année. Ce qu'il faut savoir c'est qu'en matière d'investissement et je finirai par ce point, toutes les décisions que vous prenez sont reportables dans les restes à réaliser, tant que vous ne les avez pas retirées. Elles s'accumulent. Ce qui n'est pas le cas dans le fonctionnement, si vous n'utilisez pas vos autorisations dans l'année, il faut les revoter. En investissement, il faut que le Conseil municipal les retire. Donc voilà pourquoi nous suivons spécifiquement ces restes à réaliser en investissement, et que l'on vérifie que les recettes sont prévues en fin de programme permettent de couvrir l'intégralité des opérations. »

Monsieur le Maire : *« Merci beaucoup Monsieur S'HIEH. C'était encore plus clair qu'en commission. »*

Le Conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du jeudi 23 avril 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***approuve la modification de l'Autorisation de Programme n°2020-01 telle que présentée ci-dessus ;***
- ***autorise le Maire ou son représentant à engager les dépenses relatives à cette opération à hauteur de l'Autorisation de Programme et mandater les dépenses afférentes ;***
- ***précise que les crédits de paiement de 2026 sont inscrits au Budget primitif 2026 sur l'opération concernée.***

CM 2026-045 Actualisation de l'Autorisation de Programme n°2021-02 – Rénovation énergétique du patrimoine communal

Monsieur Gilbert QUENTEL donne lecture de la délibération :

Par délibération du 18 février 2021, le Conseil municipal a décidé de recourir à la procédure d'Autorisation de Programme (AP) pour assurer le financement pluriannuel de l'opération de rénovation énergétique du patrimoine communal.

Le 21 mars 2024, le Conseil municipal fixait l'enveloppe financière afférente à cette AP à 2 100 000 € TTC.

A ce jour, les dépenses réalisées dans le cadre de cette AP concernent des travaux d'installation d'équipements moins énergivores dans les bâtiments communaux (éclairage LED, radiateurs, chauffe-eau...) mais également les travaux de la chaufferie bois collective et de son réseau de chaleur.

Les travaux d'isolation et de réfection des toitures auront lieu en 2026.

Dès lors, il est proposé au Conseil municipal de modifier la répartition des crédits de paiement (CP) afin d'actualiser le montant des crédits de paiement réellement consommés en 2025 et le montant des CP 2026.

Considérant que toute modification d'une Autorisation de Programme est soumise à la délibération du Conseil municipal, le Maire a proposé à l'Assemblée de modifier l'AP/CP n°2021-02 relative à la rénovation énergétique du patrimoine communal de la manière suivante :

- Montant de l'Autorisation de Programme n°2021-02 : enveloppe financière inchangée soit 2 100 000 € TTC, conformément à la délibération n°2024-025 du 21 mars 2024.

- Répartition des crédits de paiement modifiée comme suit :

REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP) de l'AP n°2021-02
(opération d'équipement n°95274)

CP 2021 (réalisé)	CP 2022 (réalisé)	CP 2023 (réalisé)	CP 2024 (réalisé)	CP 2025 (réalisé)	CP 2026	TOTAL
27 709,69 €	105 217,30 €	271 359,27 €	103 068,03 €	742 701,62 €	849 944,09 €	2 100 000,00 €

Le plan de financement ci-dessous indique les ressources prévisionnelles qui seront affectées au projet :

RECETTES PREVISIONNELLES	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DETR / DSIL / Fds vert	/	14 400,00 €	32 504,50 €	0 €	49 601,55 €	198 998,00 €	**295 504,05 €**
ADEME / CEE / Dpt	/	/	8 387,50 €	67 727,53 €	75 000,00 €	196 540,00 €	**347 655,03 €**
FCTVA	/	4 545,00 €	17 260,00 €	44 513,00 €	16 907,00 €	261 257,00 € (FCTVA sur dép. 2025 & 2026)	**344 482,00 €**
AUTOFINANCEMENT	27 709,69 €	86 272,30 €	213 207,27 €	- 9 172,50 €	601 193,07 €	193 149,09 €	**1 112 358,92 €**
TOTAL	**27 709,69 €**	**105 217,30 €**	**271 359,27 €**	**103 068,03 €**	**742 701,62 €**	**849 944,09 €**	**2 100 000,00 €**

***

Monsieur le Maire : *« Y-a-t-il des questions ? »*

Madame Anne-Sophie MORVAN *: « Monsieur le Maire, chers collègues, cette autorisation de programme arrive donc à son terme. Elle a permis la réalisation de beaux projets, des projets utiles, notamment la chaufferie bois. Nous aurions souhaité évidemment, davantage d'ambition, mais cela reste une avancée, il faut le reconnaître. Aujourd'hui, une question, quelle est la suite ? Y-aura-t-il une nouvelle autorisation de programme l'année prochaine ? Quelle est votre stratégie globale sur la rénovation énergétique de nos bâtiments et la rénovation globale de nos bâtiments ? A ce stade, nous avons surtout une succession d'opérations et non une vision clairement posée. Et surtout, nous n'avons pas connaissance d'un plan pluriannuel d'investissement structuré sur nos bâtiments. Or, sans ces plans pluriannuels d'investissement, on anticipe moins, on priorise moins bien, et on prend le risque d'intervenir dans l'urgence, cela a souvent été le cas, avec des coûts plus élevés. J'avais d'ailleurs proposé, avant d'être interrompue par quelques mains levées, de solliciter Ener'gence, pour travailler sur ce plan pluriannuel d'investissement dédié à la rénovation énergétique. Aujourd'hui, je ne sais pas si cette demande a été suivie, si un travail a été engagé. Donc voici quelques questions : quelle est votre vision sur ce point pour les années à venir ? Sur quels outils de planification vous appuyez-vous aujourd'hui ? Une politique publique ne se juge pas seulement sur les projets réalisés, mais à la trajectoire qu'elle construit. Aujourd'hui cette trajectoire mérite d'être éclaircie.*

Monsieur le Maire : *« Merci pour votre question. 2 100 000 € d'investissement depuis 2021, il nous reste 850 000 €. Il y a beaucoup de choses qui ont été faites. Pas tant que ça. Il nous reste 850 000 € à investir, et je ne mettrai pas six ans à les investir en rénovation énergétique. Vous étiez au poste concerné, il n'y a pas si longtemps que ça, je peux vous dire que le projet financé par ces 850 000 € sera réalisé et que je ne mettrai pas 6 années à le concrétiser. J'ai répondu à votre question ?*

Madame Anne-Sophie MORVAN *: « Non, du tout. »*

Monsieur le Maire : *« Du tout ? 1 200 000 € sur cinq ou six ans, il reste 850 000 €. Vous dites que vous avez fait beaucoup, 1 200 000 € sur 2 100 000 € d'investissement en autorisation de programme, ce n'est pas énorme. Aujourd'hui, il reste des rénovations énergétiques de toits à faire. Je les ai réinscrites au budget, en rénovation énergétique du patrimoine car je considère que c'est très important. C'est donc fléché, vous pourrez le voir dans le budget primitif qui suit. Vous étiez sur les dossiers donc vous savez très bien de quoi il s'agit, il s'agit des rénovations du toit de Chateaubriand, de la Mairie, des écoles, et j'ai rajouté le toit de la salle Robert Joubin qui est un toit amianté, 130 000 €. Et s'il manque du budget on en rajoutera car il y énormément de travail à faire sur tout ce qui est couverture. Et dans le même temps, rénovation énergétique ne veut pas dire uniquement couverture, ça comprend également la rénovation énergétique des bâtiments. Je pense même qu'il manquera du budget, et comme disait Monsieur S'HIEH, il faudra peut-être prolonger une autorisation de programme, ou la rallonger, selon le prix de la construction, et le prix aujourd'hui des matériaux. Ça sera l'une des priorités du mandat.*

Madame Anne-Sophie MORVAN : *« Alors premièrement, je n'ai pas dit que j'avais fait, puisque c'est un travail de groupe. J'ai mis en avant certains projets, et je ne vous ai pas dit que vous ne feriez rien d'autre, je vous ai demandé justement ce que vous feriez d'autre. Il semblerait que ce soit compliqué de comprendre quand je parle. »*

Monsieur le Maire : *« Vous me vouvoyez ou le « vous » c'est pour le groupe complet, vous y compris, du Conseil municipal ? Puisqu'on est dans un Conseil municipal, c'est-à-dire que vous faites partie du vote qui va avoir lieu. Donc le « vous » ce n'est pas à moi que vous l'adressez, c'est au groupe entier. Je ne suis pas tout seul à prendre les décisions. C'est fini ça. D'autres questions ? »*

Monsieur Bernard BOLLORÉ *: « Simplement pour avoir un complément d'informations, est-il prévu un audit des installations ? Moi, je viens d'un organisme étatique, l'Etat est rarement exemplaire, mais là, en l'occurrence, pour un certain nombre d'organismes, ça a pu être fait, et je souhaite savoir si vous envisagez de faire effectivement un audit des installations, afin de pouvoir anticiper les travaux à réaliser ? »*

Monsieur le Maire : *« Il y a déjà des audits qui ont été faits. Et là, nous allons prendre une maitrise d'œuvre extérieure à la collectivité. Cela passera en Conseil municipal. Mais les audits ont déjà été faits »*

Le Conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du jeudi 23 avril 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***approuve la modification de l'Autorisation de Programme n°2021-02 telle que présentée ci-dessus ;***

- ***autorise le Maire ou son représentant à engager les dépenses relatives à cette opération à hauteur de l'Autorisation de Programme et mandater les dépenses afférentes ;***

- ***précise que les crédits de paiement de 2026 sont inscrits au Budget primitif 2026 sur l'opération concernée.***

CM 2026-046 Annulation de l'Autorisation de Programme n°2024-01 – Extension de la mairie

Monsieur Olivier YVEN donne lecture de la délibération :

Par délibération du 21 mars 2024, le Conseil municipal a décidé de recourir à la procédure d'Autorisation de Programme (AP) pour assurer le financement pluriannuel de l'opération d'extension de la mairie.

L'enveloppe financière afférente à cette AP est de 400 000 € TTC.

A ce jour, les dépenses engagées dans le cadre de cette AP concernent uniquement les études de faisabilité architecturale et de gestion des eaux pluviales (dépense de 2 880 € en 2024).

Monsieur le Maire : *« Y-a-t-il des questions ? »*

Monsieur Arthur LASNE : *« Monsieur le Maire, chers collègues, par délibération du 21 mars 2024 le Conseil municipal a validé l'ouverture de l'AP « Extension de la mairie » d'un montant de 400 000 €. Ce besoin était justifié en les termes suivants : la mairie de Guilers a été construite dans les années 70 ; les services municipaux se sont étoffés au fil du temps ; les locaux administratifs doivent être agrandis afin d'accueillir l'ensemble des agents dans de bonnes conditions. L'annulation de cette AP nous interroge, puisque les effectifs n'ont pas diminué et qu'il n'y a pas eu de travaux importants réalisés depuis ce constat. Nous pouvons donc estimer que les conditions de travail des agents ne sont pas optimales. Quelles sont les mesures compensatoires ou transitoires que vous avez prévu de prendre pour améliorer leurs conditions de travail ? Par ailleurs, avez-vous fléché ces économies, qui devaient être initialement provisionnées vers un nouveau projet en particulier. Avez-vous une projection sur une éventuelle rénovation, modernisation ou extension de la mairie ? Je vous remercie. »*

Monsieur le Maire : *« Merci. C'est une autorisation de programme que nous avons décidé de suspendre, d'arrêter, car nous en avons le droit. Elle sera peut-être repensée plus tard. Pour le moment nous avons préempté un bâtiment pas très loin d'ici. Concernant les places de parking autour de la mairie, c'est déjà très compliqué, donc cette préemption n'a pas été prise pour faire de logements, mais plutôt du service à la population. Il y a donc une partie des services à la population qui seront là-bas, dont des services qui n'existent pas encore. Je parle en effet de la police municipale. Et d'autres services qui sont aujourd'hui dans les locaux de la mairie actuelle, qui pourront être déplacés là-bas aussi. Dans un premier temps il faut savoir une chose c'est qu'il y a des commerces, donc ça ne se fera pas extrêmement rapidement comme vous pouvez vous en douter. Mais l'idée de la majorité en place est de délocaliser non loin de la mairie, une partie des services à la population plutôt que de faire du logement. On s'est donc dit qu'il fallait suspendre cette autorisation de programme à 400 000 € pour prioriser des autorisations de programmes comme la rénovation énergétique des bâtiments, en particuliers les toits, et d'autres autorisations de programmes qui passeront très prochainement au sein du Conseil municipal. Ai-je répondu à votre question ? »*

Monsieur Arthur LASNE : *« Oui, partiellement. On se posait la question sur les conditions de travail des agents municipaux. Aujourd'hui elles ne sont pas optimales, dans l'attente de tous ces projets, aujourd'hui elles restent telles quelles. »*

Monsieur le Maire : *« En tant que Maire, je n'ai pas eu un seul agent à venir dans les bureaux ou dans le bureau du maire me dire que les conditions de travail ne sont pas bonnes. Si vous avez des informations, vous pouvez prendre rendez-vous, moi je n'ai pas ces échos. Et comme je l'avais déjà dit dans le précédent mandat, le télétravail, nous n'en sommes qu'aux prémices, et il pourra être amplifié. Cela permettra de libérer et de mutualiser des bureaux. Nous avions déjà eu ce débat-là, concernant le télétravail, que nous allons devoir retravailler.* C'est en bonne voie. Nous pourrions nous concentrer sur ce point plutôt que sur la construction de nouveaux bureaux. Je ne vois pas l'intérêt de construire des bureaux supplémentaires si les agents sont en télétravail. »

Ce projet d'investissement n'étant pas la priorité de la nouvelle municipalité, ***le Conseil municipal,***

Vu l'avis favorable de la commission plénière du jeudi 23 avril 2026,

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour *(Guilers dynamique et Ensemble pour Guilers)* et ***4 abstentions*** *(Pour Guilers, une énergie nouvelle),* ***annule l'autorisation de programme n°2024-01.***

CM 2026-047 Actualisation de l'Autorisation de Programme n°2024-02 – Rénovation - Extension de la salle de tennis (Complexe Sportif Louis Ballard)

Monsieur Mickaël PLUSQUELLEC donne lecture de la délibération :

Par délibération du 21 mars 2024, le Conseil municipal a décidé de recourir à la procédure d'Autorisation de Programme (AP) pour assurer le financement pluriannuel de l'opération de rénovation – extension de la salle de tennis (Complexe Sportif Louis Ballard).

L'enveloppe financière afférente à cette AP est de 1 900 000 € TTC.

A ce jour, les dépenses engagées dans le cadre de cette AP concernent uniquement les études techniques et la maîtrise d'œuvre. La procédure de consultation étant arrivée à son terme, le coût définitif de l'opération est désormais connu. Dès lors, il est proposé au Conseil municipal de modifier l'enveloppe financière ainsi que la répartition des crédits de paiement de cette autorisation de programme.

Considérant que toute modification d'une autorisation de programme est soumise à la délibération du Conseil municipal, le Maire propose à l'Assemblée de modifier l'AP/CP n°2024-02 relative à la rénovation – extension de la salle de tennis de la manière suivante :

MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)			
N° d'AP	**Libellé / Objet**	**Montant actuel de l'AP (TTC)**	**Nouveau montant de l'AP (TTC)**
2024 - 02	Opération budgétaire n°95278 Rénovation – Extension de la salle de tennis	**1 900 000,00 €** *(Délibération du 12/02/2026)*	**1 920 000,00 €**

Répartition des crédits de paiement modifiée comme suit :

REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP) de l'AP n°2024-02 *(opération d'équipement n°95278)*

CP 2024 (réalisé)	CP 2025 (réalisé)	CP 2026	CP 2027	TOTAL
7 200,00 €	60 902,65 €	1 000 000,00 €	851 897,35 €	**1 920 000,00 €**

Le plan de financement ci-dessous indique les ressources prévisionnelles qui seront affectées au projet :

RECETTES PREVISIONNELLES	2024	2025	2026	2027	TOTAL
DETR /DSIL / Région / Dpt / FFT / ANS	0 €	0 €	100 000,00 €	230 000,00 €	**330 000,00 €**
FCTVA	0 €	1 180,00 €	9 990,00 €	303 785,00 € (sur dép. 2026 & 2027)	**314 955,00 €**
AUTOFINANCEMENT	7 200,00 €	59 722,65 €	890 010,00 €	318 112,35 €	**1 275 045,00 €**
TOTAL	**7 200,00 €**	**60 902,65 €**	**1 000 000,00 €**	**851 897,35 €**	**1 920 000,00 €**

Le Conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du jeudi 23 avril 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***approuve la modification de l'Autorisation de Programme n°2024-02 telle que présentée ci-dessus ;***

- ***autorise le Maire ou son représentant à engager les dépenses relatives à cette opération à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes ;***

- ***précise que les crédits de paiement de 2026 sont inscrits au Budget primitif 2026 sur l'opération concernée.***

CM 2026-048 Budget primitif 2026 - Budget principal

Monsieur Olivier YVEN donne lecture de la délibération :

Dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires du 9 avril 2026, le budget primitif 2026 de la ville de Guilers s'établit selon les modalités présentées ci-après :

- Le budget principal est construit à partir de la nomenclature comptable M57 qui s'applique aux métropoles et aux villes ;
- Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, conformément aux données présentées dans les maquettes budgétaires et à la note de présentation, ci-annexées ;
- Une partie des dépenses d'investissement est gérée dans le cadre d'autorisations de programme et de crédits de paiement.

Pour mémoire :

- Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements ;
- Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes ;
- L'équilibre budgétaire de la section d'investissement de chaque budget s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

A titre d'information, le budget primitif 2026 s'établit comme suit :

BP 2026	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	- €	973 187,97 €	- €	973 187,97 €	- €
Restes à réaliser à reporter			423 754,24 €	28 531,00 €	423 754,24 €	28 531,00 €
Dépenses et recettes prévisionnelles	7 161 400,00 €	7 603 900,00 €	3 295 745,00 €	4 221 656,21 €	10 457 145,00 €	11 825 556,21 €
Virement prévisionnel à la section d'investissement	442 500,00 €			442 500,00 €	442 500,00 €	442 500,00 €
TOTAUX	**7 603 900,00 €**	**7 603 900,00 €**	**4 692 687,21 €**	**4 692 687,21 €**	**12 296 587,21 €**	**12 296 587,21 €**

Le détail du budget primitif figure à la fois dans la note de présentation et dans la maquette budgétaire ci-annexés.

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57 et aux dispositions du règlement budgétaire et financier validé par délibération le 5 octobre 2022, il est proposé au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

***

Monsieur le Maire : *« Y-a-t-il des questions ? »*

Madame Anne-Sophie MORVAN : *« Monsieur le Maire, chers collègues. Ce budget appelle plusieurs remarques sur sa cohérence et sur la trajectoire qu'il dessine. Premièrement : des dépenses de fonctionnement qui interrogent, les charges à caractère général sont inscrites, 1 051 000 €, soit un niveau stable par rapport au budget prévisionnel 2025, mais en hausse de plus de 17 % par rapport aux réalisés 2025. Cela marque de nombreuses incertitudes évidemment, l'inflation, les énergies, les assurances. Cependant, nous nous inquiétons de la sous-estimation des coûts de l'énergie, puisqu'on voit des écarts significatifs. Pour le gaz nous avons 115 000 € budgété, pour 135 000 € réalisé en 2025. Sur l'électricité 135 000 € pour 140 000 € réalisé l'année dernière. Cela confirme une fragilité sur ce poste, dans un contexte où les coûts de l'énergie restent et resteront durablement élevés. De plus, l'entretien des bâtiments reste un point clé à traiter. Nous en avons déjà parlé. En commission vous aviez évoqué un effort de 300 000 € pour l'entretien des bâtiments, le présentant comme un*

point positif. A la lecture de ce budget, c'est évidement difficile de les identifier clairement, à les retrouver lignes par lignes, en ensemble de crédit correspondant à ce niveau. Donc quelques questions : sur quoi repose ce chiffre ? Quel périmètre est pris en compte ? Quelles distinctions entre l'entretien, la maintenance, la rénovation ? Quelle méthode de calcul ? Mais au fond, le sujet est plus large. Nous revenons à la question des audits, sans audit précis, puisqu'il faut aller au-delà des audits énergétiques de l'état de notre patrimoine, sans planification pluriannuelle ce chiffre reste difficile à apprécier et donc à piloter. Il faut aussi poser la question : est-ce que ce niveau est réellement suffisant au regard des besoins ? D'un autre côté, il est vrai que nous constatons un investissement élevé, mais contraint. L'investissement s'élève à plus de 4 000 000 €, il est en grande parti contraint par les plus de 900 000 € de déficit reporté, les plus de 400 000 € de reste à réaliser. Cela limite concrètement les marges pour de nouveaux projets. Dans un contexte où les charges de personnel représentent une part importante du budget, nous pensons qu'une réflexion pourrait être engagée sur l'organisation de certaines missions. L'enjeu pourrait être de revoir le périmètre de certaines prestations, d'examiner une certaine forme d'externalisation ciblée lorsque cela est pertinent, je sais que vous y avez déjà pensé, afin de permettre aux services municipaux de se consacrer pleinement à leur mission à forte valeur ajoutée. Il s'agit là d'une question d'organisation et d'efficacité globale. Dans ce budget contraint, certains choix interrogent, comme l'augmentation des crédits pour les fêtes et cérémonies, ce n'est pas un sujet majeur en volume, mais cela interroge sur la hiérarchisation des priorités. Je veux néanmoins reconnaitre des éléments positifs, notamment les lignes engagées sur le verdissement des cours d'école, qui vont dans le bon sens. Au final la question centrale est toujours la même : quelle trajectoire pour les années à venir ? Entre les marges de fonctionnement contraintes, les incertitudes sur certaines dépenses, et les investissements déjà en parti engagés, la visibilité reste limitée. En conclusion : ce budget tient aujourd'hui, mais ne dit pas clairement comment vous allez tenir demain. »

Monsieur Gwénaël KERJEAN souhaite à son tour la parole : *« Mesdames et messieurs, le budget primitif présenté était, somme toute, attendu. Entre le contexte international particulièrement tendu, la situation financière laissée par la majorité précédente et l'arrivée de votre nouvelle équipe, personne ne s'attendait à la transcription budgétaire d'une vision pour l'avenir de Guilers. Pour ce qui concerne le fonctionnement, le travail d'anticipation réalisé par les services reste très hypothétique évidemment. Globalement cette section se projette sur 2026 avec une extrême prudence. On relève au passage le choix de la majorité de ne pas augmenter la part communale des taux de fiscalité. Le budget pour l'investissement augmente quant à lui considérablement, mais c'est la traduction des autorisations de programme déjà engagées. D'une part, les crédits de paiement de l'autorisation de programme « salle de tennis » pour l'exercice 2026 s'ouvrent réellement à hauteur de 1 000 000 €. Et d'autre part, les subventions espérées sur l'autorisation de programme « rénovation énergétique » sont inscrites au budget. L'équilibre de cette section semble conditionné à un nouvel emprunt de 900 000 €. Quelques intentions se dessinent cependant… Sur les infrastructures tout d'abord, l'isolation et la réfection de nombreuses toitures sont prévues. Peut-on en déduire que l'abandon de la construction de nouveaux espaces pour les salles de judo et de gymnastique est acté ? Ce sera à vous de nous le dire. Le sujet de la salle Robert Joubin paraît aussi vous mobiliser. Vous semblez vous lancer sur la réhabilitation de cet espace. Une présentation du projet serait la bienvenue. Sécuritaire ensuite, des caméras de vidéo protection aux entrées de ville notamment prennent le chemin de l'installation. Nous sommes sceptiques sur la nécessité d'en installer de nouvelles alors qu'aucun bilan de celles déjà installées n'a été présenté. De plus, l'aménagement du futur local qu'occupera la police municipale, est aussi dans les tuyaux. Nul doute que le président du département subventionnera ces divers équipements. Des opérations nommées verdissement enfin, le jardin Stervinou, la place du centre bourg et les cours d'école ont retenu l'attention de votre équipe. Ce type de projet est au cœur d'un vaste ensemble d'enjeux sociaux et écologiques. Nous ne pouvons que vous encourager dans cette démarche. Même si nous félicitons les services pour cet exercice difficile et que nous reconnaissons quelques-unes de nos propres intentions, nous voterons contre ce budget primitif qui n'est pas le nôtre. Merci de votre écoute. »*

Monsieur le Maire : *« Merci à vous. Alors, 4 600 000 € en investissement, si vous voyez ça comme peu, moi je trouve ça plutôt impressionnant. C'est vrai que de nombreuses choses étaient engagées faisant partie de l'ancienne mandature. C'est pour ça que je dis que j'assume et que je continuerai complètement le travail qui a été engagé. Pour la rénovation énergétique avec les plus de 800 000 € engagés, effectivement c'était un axe de*

travail que l'on va devoir finir car nous en avons bien besoin. Concernant la salle de tennis, elle n'est plus praticable et depuis le temps que nous l'attendons, le choix est clair et net. Sur le verdissement, cela faisait partie du programme donc effectivement, il est inscrit au budget primitif, étant donné que c'est l'axe de notre programme. Concernant la police municipale, nous l'avons également fléché car c'est un projet qui arrivera rapidement. Concernant le local, nous avions anticipé la préemption du bâtiment. C'était plus simple pour nous d'anticiper et de savoir où est-ce que la Police Municipale serait installée. Aujourd'hui, on a la capacité financière, avec ce que la collectivité dégage en recette de fonctionnement, et c'est un choix politique, je le dis et vous le redis, de mettre une bonne partie de la recette de fonctionnement en investissement. Si à un moment donné en tant que maire, et nous en tant que majorité élue, nous constatons que le service à la population venait à se détériorer, on reverrait la situation. Pour le moment, je considère que ce n'est pas le cas. Pour revenir à l'intervention de Madame MORVAN, il est vrai, que nous sommes dans une incertitude, on l'a déjà dit il y a bien longtemps. On nous trouvait pessimistes, maintenant nous sommes presque devenus optimistes. Comme quoi, les choses peuvent changer. C'est vrai que la guerre ne s'étant pas arrêtée, on ne sait pas où l'on va, donc heureusement que nous avons été prudents, et je resterai prudent sur ce sujet. Il est vrai également, je suis d'accord avec vous, qu'il va peut-être falloir faire une Décision modificative sur les charges qui sont déjà élevées, de manière générale, par rapport au flux. Il est possible, je vous le dis clairement ici autour de cette table du Conseil municipal, en toute transparence, qu'à un moment donné si nous devons en arriver là pour payer nos factures de flux, nous le ferons. Les conflits internationaux sont malheureusement des choses que l'on ne maitrise pas, et aujourd'hui, rien que dans le bâtiment, il y a une négociation qui a été votée, + 5 % d'augmentation sur tous les matériaux. Donc, je vous parle des flux, mais il n'y a pas que les flux, tout ce qui est bâti aussi, va forcément souffrir de cette situation. Que dire de plus là-dessus, je pense que c'est assez clair, le budget est à l'image de ce que la majorité a choisi. Il est plutôt dans l'investissement, car plus de 4 000 000 € en investissement, même si 400 ou 500 000 € sont en reportés, ainsi que l'autorisation de programme des 870 000 € en rénovation énergétique, il y a quand même pratiquement plus de 2 000 000 € d'investissement nouveau, ce qui n'est pas rien. La salle de tennis n'était pas actée avant ; l'autorisation de programme a été votée aujourd'hui à hauteur de 1 920 000 €. Ce montant a augmenté un peu en raison de la présence d'amiante, car nous avons pris la décision de désamianter le site. Automatiquement, l'autorisation de programme est plus élevée, mais c'est une décision que nous avons prise ensemble, et sans regrets. Selon 'avancement des travaux, nous pourrons faire une nouvelle autorisation de programme qui sera réduite si nous arrivons à diminuer les coûts, ce qui m'étonnerait par rapport à l'évolution du matériel et des flux. Je n'ai que ça à vous répondre, je trouve que notre programme est assez clair. Notre budget primitif reflète bien ce que nous avions décidé pour les Guilériens et les Guilériennes. Je vais aussi revenir à tout ce qui est cérémonies ou fêtes, ce n'est pas des fêtes qui concernent les agents ou les élus de la collectivité, c'est tout ce qui concerne les cérémonies commémoratives, l'animation du centre bourg, Guilers fête sa rentrée, c'est pour ça qu'il y a aujourd'hui un peu plus d'argent alloué à cette catégorie. »

Monsieur Gilbert QUENTEL demande à son tour la parole : *« Je tiens à préciser également que ce budget est conséquent, mais il faut dire que nous travaillons aussi beaucoup avec l'économie locale. Cela créé des emplois, et on essaie au maximum de travailler avec les entreprises locales. Cela est très important pour l'économie. »*

Monsieur Gwénaël KERJEAN demande la parole : *« J'aimerais des précisions sur vos intentions quant aux réfections de toitures, de la salle Joubin notamment, vers quoi vous voulez tendre, une rénovation complète, ou autre ? Aussi, sur l'opération rénovation énergétique du patrimoine communal, sur le document qui a été partagé, est cité la réfection, isolation des toitures notamment des salles de judo et salle de gymnastique. Quelles sont les intentions sur un terme plus long quant à ces espaces-là ? Est-ce que vous faites une croix sur l'idée de construire une nouvelle salle de gymnastique, comme vous l'aviez évoqué. Et parallèlement à cela, quel sera le coût engagé sur la réfection de ces toitures-là alors qu'à terme, l'espace sera à refaire. Et par ailleurs, au sujet des caméras qui pourraient être installées, avant de le faire, pourrions-nous avoir un bilan des caméras déjà installées et évaluer la pertinence de l'installation de nouvelles caméras ? Merci, Monsieur le Maire.*

Monsieur le Maire : *« Concernant la salle Robert Joubin, pour l'instant nous avons décidé d'un budget de 130 000 €, tout simplement car le toit fuit et qu'il y a une association en-dessous, ainsi que des imprimantes et*

des outils. Il s'agit en plus d'un toit amianté, donc ça coûtera plus cher pour son désamiantage. On le savait, et cela avec été fléché. Il faudra faire la rénovation énergétique et le désamiantage du toit pour pouvoir avoir un toit étanche pour les associations qui occupent cette espace. Concernant la salle Robert Joubin, comment pourrions-nous la repenser et repenser cette espace ? Il y aura un débat en amont, pour savoir ce que cet espace-là peut devenir. Aujourd'hui à l'intérieur, il y a deux associations qui fonctionnent de manière très satisfaisante et qui donnent un service à la population qui est très intéressant, que ce soit Penn Ar Slot ou Fablab. Donc, actuellement, l'idée est de remettre cette salle en état, de repenser l'accès PMR, de revoir la façade, et surtout d'indiquer quelles associations sont présentes dans cette salle, car il y a aujourd'hui un manque de visibilité. Pour revenir à la vidéo-protection et la Police Municipale, ça tombe bien que vous en parliez car nous travaillons sur le dossier. Nous avons eu plusieurs rendez-vous avec d'autres collectivités à ce sujet. On reviendra vers vous concernant le bilan de la vidéo-protection à Guilers, depuis que les caméras ont été installées. La dernière collectivité avec laquelle nous avons eu rendez-vous nous disait que c'était presque 100 000 € de gain sur l'entretien des bâtiments communaux, qui étaient moins dégradés grâce aux caméras de protection. La vidéo-protection n'a rien à voir avec la vidéo-surveillance, je vous le redis, c'est complètement différent. Concernant la vidéo-protection il faut une plainte pour pouvoir avoir le droit de regarder, contrairement à la vidéo-surveillance. Nous avons fléché la vidéo-protection et la Police Municipale. Il y aura des caméras sur la voie publique d'entrée et de sortie de ville, comme c'est déjà le cas dans certaines collectivités de la métropole. La mairie sera référencée « commune sous vidéo-protection », ce qui est obligatoire à partir du moment où l'on filme la voie publique. Les collectivités qui ont déjà la vidéo-protection, en partenariat avec la gendarmerie, ont réussi à régler énormément de problèmes, plus souvent sur la dégradation de biens communaux, mais aussi sur des biens de particuliers, des cambriolages, des vols, de la délinquance. Le partenariat Police Municipale, Police Nationale et Gendarmerie est bien plus important. C'est donc le choix de la majorité actuelle de mettre en place une Police Municipale et d'augmenter la vidéo-protection. En ce moment nous sommes en phase d'observation de ce qu'il existe dans les communes voisines. Nous reviendrons vers vous très prochainement sur les choix qui auront été faits. Concernant la salle de gym et le judo, j'ai vu quelques commentaires dire que nous ne la ferions pas. Je ne sais pas d'où cela sort. On peut très bien rénover un toit, ce n'est pas pour autant que la gym restera en dessous. Nous allons rénover le toit de la salle de combat, c'est ce qui a été dit dans mon programme, mais il y a 550 adhérents à la gym, donc rénover un bâtiment avec 550 adhérents, je ne vois pas où nous pourrions les mettre. Nous avons du mal à reloger les 100 tennismans pour un an, alors 550 adhérents à replacer, avec un projet de rénovation concernant un espace comme Ballard, autant dire tout de suite que l'on tue l'association. Deux ans de travaux, il n'y a ni salle à Brest ni dans les communes environnantes.—Donc, bien sûr, la salle de gym sera construite. Sans pouvoir dire précisément quand, cela se fera pendant le mandat. *-Cela veut dire, qu'à Ballard, là où était la gymnastique, nous descendrons les sports de combat, car aujourd'hui les sports de combats sont déjà à l'étage, mais il n'y a pas d'accessibilité PMR, pas d'inclusion, pas de sport handicap. Ils descendront là où se trouve actuellement la gymnastique la gymnastique, et doubleront la surface. On rénovera ce bâtiment à partir du moment où nous aurons construit la salle de gymnastique. Pour l'instant, l'urgence est de refaire le toit, pour éviter que l'eau ne s'infiltre dans le bâtiment, pour garder le patrimoine de la collectivité tel qu'il est. Tant que la salle de gym n'est pas faite, les 550 adhérents restent là où ils sont. Quand les gymnastes seront dans leur nouvelle salle, nous pourrons finir la rénovation énergétique d'une partie du complexe sportif Louis Ballard, pour descendre les sports de combats, à la place de la gym. Voilà ce qui a été décidé. On a aussi prévu un appel à projets d'Appel à Projets concernant le complexe sportif Louis Ballard, cet appel à projet va nous aider à savoir où implanter la nouvelle salle de gym, le pump track car c'était aussi dans notre programme. Il n'est plus question de savoir s'ils seront réalisés mais plutôt de savoir où ils seront implantés. Il reste encore à déterminer dans quel ordre interviendront ces réalisations. Une programmation pluriannuelle sera réalisée sur l'ensemble du mandat, programmation qui tiendra compte des finances de la collectivité, des gens vont décider, avec une programmation pluriannuelle sur l'ensemble du mandat et par rapport aux finances de la collectivité, comment cela sera monté. Mais il y a un budget qui a été alloué pour un appel à projet sur l'implantation du complexe sportif Louis Ballard, pas pour une salle de gym, pas d'un pump track, mais de son implantation. »*

***Monsieur Gwénaël KERJEAN** : « Merci pour vos réponses, Monsieur le Maire. »*

Monsieur Bernard BOLLORÉ : *« Juste un petit point complémentaire, on a parlé programmation investissement. Moi je souhaiterais revenir un peu sur le fonctionnement. On a dit tout à l'heure qu'il y avait des audits énergétiques des bâtiments qui étaient faits, ce qui est une excellente chose, je voudrais savoir s'il existait des audits hors énergétique, les audits d'installation complète, ou de conformité. Puisqu'on entend parler de fuite dans les toits des bâtiments et autres, ce qui permet de planifier les travaux, de prioriser, et de mettre les bons budgets en face. »*

Monsieur le Maire : *« Alors, l'audit sur les toits avait aussi été fait. Sauf qu'on n'a pas de maitrise d'œuvre, c'est la personne en charge des services techniques qui s'occupait de la programmation de la rénovation des toits. Mais cela aussi a été fait. »*

Monsieur Bernard BOLLORÉ : *« Je pense à quelque chose de plus large, c'est-à-dire aux mises aux normes électriques, tout ce qui concerne les établissements recevant du public, la totalité. Ma question est : est-ce que nous avons un audit complet des installations, sur tous les aspects, normatifs et autres qui permettent de savoir quand est-ce qu'il faut intervenir, en priorisant les interventions et en mettant les budgets correspondants en face ? C'est quelque chose d'essentiel, si nous n'avons pas cela, c'est compliqué, on fait les choses en urgence, rapidement et sans trop réfléchir. La planification est quelque chose d'essentiel. »*

Monsieur le Maire : *« Aujourd'hui il ne faut pas non plus faire peur aux Guilériens. Les organismes de contrôle passent passe dans nos salles pour vérifier si tout est aux normes et règlementaire. On ne va pas mettre des gens dans les locaux insalubres.»*

Monsieur Bernard BOLLORÉ: *« La question c'est la programmation budgétaire. Je ne parle pas de danger. J'imagine que s'il y a un danger immédiat on va consigner immédiatement les locaux, je l'espère. Je parle ici simplement de programmation budgétaire. Si on n'a pas une planification, si on n'a pas une connaissance de nos installations de A à Z, ce qui est à faire, et bien c'est compliqué par la suite de mettre annuellement, les bons budgets correspondant pour faire les travaux nécessaires. Parce que l'investissement c'est parfait, je l'ai encore dit, c'est très bien, mais si on a des bâtiments neufs que l'on n'entretient pas rapidement, ils vieillissent et on n'a pas réglé le problème. Donc, le patrimoine déjà existant, il faut déjà le faire tenir, et après on envisage d'investir. Mais déjà si on n'entretient pas le patrimoine que l'on a, c'est un problème, et pour cela, il y a des planifications, ce sont des choses qui se font un peu partout. »*

Monsieur le Maire : *« Il y a plein de cabinets spécialisés, plein de sociétés d'audits partout. On pourrait mettre la moitié de notre budget avec des audits extérieurs. C'est parfois la grande mode de la fonction publique d'aller chercher ailleurs des renseignements que l'on peut avoir en interne. Aujourd'hui, moi je pense que que la qualité de mes agents, et de Louriel Rouffaud que je cite, qui est le directeur des services techniques, a fait un audit exceptionnel des bâtiments communaux, que je pourrais d'ailleurs vous partager Monsieur BOLLORÉ. Vous verrez que c'est extrêmement bien ce qu'il a fait. C'est quelqu'un qui a de grandes qualités à ce poste et qui s'est lui-même appuyé sur des professionnels. Il connaît exactement l'état de chacun des bâtiments. Donc on pourrait aussi faire appel à une entreprise privée pour faire cet audit, qui va coûter de l'argent à la collectivité, mais aujourd'hui nous avons tout de même une visibilité sur ce que nous devons prioriser. Après, je pense que dans quelques années, quand nous aurons ~~bien~~ fait le gros du travail, je pense effectivement qu'il faudra faire un audit régulier pour voir exactement le vieillissement des bâtiments. Sachez qu'il y a des toits de bâtiments de la collectivité qui ont une dizaine d'années, et qui aujourd'hui marquent déjà des points de faiblesse. Et certains toits ont vingt-cinq ou trente ans et sont en parfait état. Nous avons fait le tour, nous avons fait un audit interne, c'est vrai, pas externe, je le concède, mais qui est plutôt de très bonne qualité. Je vous ferai parvenir ce que nous avons en interne avec le directeur des services techniques. »*

Monsieur Bernard BOLLORÉ *: « Que l'on s'entende bien, l'objet de mon intervention n'est pas de lancer une polémique, je cherche à comprendre comment ça fonctionne. Donc s'il y a un audit qui existe avec l'état de nos installations, pour moi c'est parfait. Je parle d'audit qui se fait par un cabinet car c'est quelque chose qui se fait*

de façon commune, mais si on a les moyens de le faire en interne, pour moi c'est parfait. Mais en effet, je veux bien avoir ces éléments. »

***Monsieur le Maire** : « Pour précision, lorsque nous avons fait cette autorisation de programme de 2 100 000 €, nous avions justement demandé, à Louriel Rouffaud, le directeur des services techniques, de faire le point sur l'état actuel de chaque bâtiment. C'est vrai que c'est en interne, mais cela a permis aussi de prioriser, et c'est de cette façon que nous avons fait nos autorisations de programme. Le temps que tout se mette en place, que les travaux s'engagent, c'est un peu long. On va essayer d'accélérer les choses. Dans le budget qui vous a été présenté, nous avons prévu 870 000 € sur la rénovation énergétique du patrimoine communal car il s'agit d'une priorité. Mais ce n'est pas pour ça, et je le dis une nouvelle fois aujourd'hui, que je lâcherai sur le programme que l'on a mis en place avec la majorité, un seul point de ce qui avait été décidé ou promis aux Guilériens. A moins qu'il y ait un cas majeur de guerre qui s'intensifie encore plus, mais là il s'agirait d'un drame pour tout le monde. Et je pense que personne n'aurait ce débat-là. »*

***

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4,
VU le règlement budgétaire et financier de la ville de Guilers approuvé par délibération du Conseil municipal du 5 octobre 2022,
VU la note de présentation du budget primitif 2026, jointe à la présente délibération,
VU la maquette budgétaire, ci-annexée,
VU l'avis favorable de la commission plénière du jeudi 23 avril 2026,

***Après en avoir délibéré, par 21 voix pour** (Guilers dynamique), **4 voix contre (Ensemble pour Guilers) et 4 abstentions** (Pour Guilers, une énergie nouvelle),*

- Adopte le budget primitif de l'exercice 2026 de la ville de Guilers, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement ;

- Donne au Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;

- Autorise le Maire à procéder, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, à tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;

- Autorise le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

CM 2026-049 Vote des taux de fiscalité directe locale – Année 2026

Monsieur Olivier YVEN donne lecture de la délibération :

Depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes de la ville est composé :

- De la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires ;
- De la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- Et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La présente délibération soumise à l'approbation du Conseil municipal porte donc sur le vote des taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 2026.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Impôts et notamment les articles 1636 B sexies et 1639 A,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil municipal réuni ce jour approuvant le budget primitif 2026, qui fixe notamment le montant à attendre du produit de la fiscalité directe locale pour assurer l'équilibre du budget,
VU l'avis favorable de la commission plénière du jeudi 23 avril 2026,
CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2026,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 abstentions (Groupe « Ensemble Pour Guilers »), décide de :

- ***Fixer les taux de fiscalité pour l'année 2026 comme suit :***

	Taux 2025	Taux 2026
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	23,47 %	**23,47 %**
Taxe foncière sur les propriétés bâties	44,41 %	**44,41 %**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46,56 %	**46,56 %**

- ***Préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026 du budget principal de la commune, chapitre 73 « Impôts et taxes », article 73111 « Impôts directs locaux » ;***
- ***Autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.***

CM 2026-050 Subvention communale au Centre Communal d'Action Sociale – 2026

Madame Isabelle NEDELEC donne lecture de la délibération :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi d'une subvention forfaitaire d'un montant de 35 500 € au Centre Communal d'Action Sociale de Guilers et d'en autoriser le versement.

***

Le Conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du jeudi 23 avril 2026,

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour *(« Guilers dynamique »)* ***et 8 abstentions*** *(« Ensemble pour Guilers » et « Pour Guilers, une énergie nouvelle »),* ***approuve l'octroi d'une subvention forfaitaire d'un montant de 35 500 € au Centre Communal d'Action Sociale de Guilers et en autorise le versement.***

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657363 du budget primitif 2026 intitulé « Subvention C.C.A.S. ».

Madame Véronique GUITTARD : *« Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaite attirer votre attention sur la situation du CCAS. Son budget n'a pas évolué alors même que nous faisons face à une inflation importante depuis plusieurs années. Or, cette inflation à des conséquences très concrètes : le coup des aides augmente, notamment pour l'alimentation et l'énergie, et dans le même temps, le nombre de personnes en difficulté progresse. Autrement dit, à budget constant, les moyennes du CCAS diminuent en réalité. Cela pose une question simple : peut-on continuer à répondre correctement au besoin des habitants dans ces conditions ? Ce contexte risque d'entrainer des choix difficiles : réduire certaines aides, restreindre l'accès à certains dispositifs, ou ne plus pouvoir accompagner dans toutes les situations. C'est pourquoi je souhaiterais savoir si une évaluation précise de l'impact de l'inflation sur les actions du CCAS a été réalisé et des ajustements budgétaires sont envisagés pour maintenir un niveau d'aide adapté aux besoins actuels. Au-delà de cette question, il s'agit d'un enjeu essentiel pour la cohésion sociale de notre commune. Merci »*

Madame Aurore COURTES : *« Cher collègues, nous remarquons que depuis 2016, la subvention accordée par la ville de Guilers au CCAS n'a pas augmenté. Or, depuis 10 ans, bien des choses ont changé. Nous trouvons dommage qu'à minima, la subvention ne couvre pas l'inflation. De plus, nous avons appris hier lors du CA du CCAS que l'analyse des besoins sociaux n'a pas pu être achevée lors de la dernière mandature, faute de budget et du choix, tout à fait légitime, de prioriser l'aide aux familles. Cependant, l'ABS reste une obligation légale, en plus d'un outil permettant la compréhension fine de la ville et une augmentation de la subvention accordée au CCAS pourrait permettre le financement de cette analyse, qui peut effectivement demander des moyens financiers conséquents, en l'absence des compétences en interne. Nous nous abstenons sur le vote de cette subvention. Merci à vous. »*

Monsieur le Maire : *« Merci. Avec un résultat net de 38 000 € reporté sur l'année pour le CCAS, la collectivité verse une subvention d'environ 35 500 €. Je vous le certifie : si le CCAS a besoin de plus de fonds, la première décision modificative (DM) que je prendrai sera pour lui.*

Mais aujourd'hui, il faut aussi prendre en compte la concertation avec les agents. Je tiens d'ailleurs à saluer les agents de la collectivité mis à disposition du CCAS plusieurs heures par semaine. C'est un apport concret qui s'ajoute aux 35 500 € réels, et que nous ne facturons pas au CCAS pour le moment. C'est une réalité, contrairement à d'autres structures, d'autres collectivités qui, elles, facture ses agents. Au-delà des chiffres, la réalité du terrain est là, et je veux insister dessus : la situation sociale se dégrade rapidement. Aujourd'hui, certaines familles ont beaucoup de mal à boucler leur budget. Face à cette dégradation, la collectivité ne peut parfois pas répondre à tous. Nous en parlions d'ailleurs hier soir lors de l'assemblée générale du CCAS. Je pense que nous serons obligés d'orienter certaines familles vers le Département, notamment pour les accompagner sur la gestion budgétaire. Actuellement, nous faisons face à des demandes de familles dont le reste à vivre est deux fois supérieur au seuil d'intervention habituel du CCAS. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'avec la hausse des coûts actuels, les familles ont des difficultés à adapter leurs dépenses globales ou à prioriser les achats essentiels. Ces critères de reste à vivre sont les mêmes dans tous les CCAS. Nous ne comptons pas forcément les augmenter pour l'instant. Si nous devions le faire, cela nécessitera une décision à l'assemblée générale du CCAS. En tout cas, si le besoin se fait sentir, nous modifierons le budget très rapidement. Pour l'heure, avec 35 500 € de subvention et 38 000 € d'excédent de fonctionnement reportés, le CCAS a de quoi faire. L'objectif n'est pas de bloquer de l'argent pour le principe si on n'en a pas l'utilité. Mais je vous le dis clairement : si le besoin est là, on mettra ce qu'il faut. »

Madame Aurore COURTES : *« Je voudrais revenir encore une fois sur l'analyse des besoins sociaux. C'est une obligation légale qui doit être commencée dès la première année du nouveau mandat, et nous avons appris hier qu'elle n'avait pas été terminée. Cette analyse des besoins sociaux est pourtant un outil essentiel. Justement, comme on le disait, on a de plus en plus de demandeurs, et cet outil peut servir à analyser la situation, à mieux comprendre réellement les besoins des guilériens. Sur la question de l'argent, les 38 000 € qui restent en réserve pourraient servir à cela : on pourrait tout à fait en utiliser une partie pour terminer cette analyse des besoins. Justement, nous en parlions hier : faut-il ou non faire appel à un prestataire ? Étant donné que toutes les compétences ne sont pas forcément disponibles et que nous n'avons pas un nombre incalculable de fonctionnaires, ce travail ne pourra probablement pas être fait entièrement en interne »*

Monsieur le Maire : *« Ne vous inquiétez pas, j'ai bien pris note hier soir de cela, et je verrais avec Christelle, responsable du CCAS, pour mettre ça en place »*

CM 2026-051 Subvention communale au Comité des Œuvres Sociales – 2026

Monsieur Olivier YVEN donne lecture de la délibération :

Le *Comité des Œuvres Sociales (COS)* des personnels communaux des Villes de Brest Métropole a pour objectif d'apporter une aide et une offre de service personnel dans des domaines définis par un projet associatif.

Cela permet aux agents d'accéder, par exemple, à des réductions dans certains commerces ou centres de vacances, à des gratifications pour évènements familiaux, à des chèques culture, etc.

Une subvention, calculée en fonction des masses salariales respectives, est versée chaque année par chaque collectivité concernée.

Cela porte le montant de la subvention 2026 à verser par la ville de Guilers à 7 745,53 €.

***

Le Conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du jeudi 23 avril 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'octroi d'une subvention de 7 745,53 € au Comité des Œuvres Sociales des villes de Brest Métropole et en autorise le versement.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657481 du budget primitif 2026.

CM 2026-052 Participation financière 2026 au SIVU du vélodrome Brest-Ponant-Iroise

Monsieur Olivier YVEN donne lecture de la délibération :

La commune de Guilers verse annuellement une participation financière au syndicat intercommunal du Vélodrome Brest-Ponant-Iroise.

Selon les statuts du Syndicat, le budget prévisionnel est basé sur une répartition à 60% pour la ville de Brest et à 40 % pour les autres communes. Les communes du canton de Saint-Renan et les communes de Guilers, Gouesnou et Plouzané ont une quote-part affectée du coefficient 1,5 ; pour les autres communes, il est de 1. La quote-part est basée sur la population de chaque commune.

Le montant de la participation demandée à la ville de Guilers pour l'année 2026 s'élève à 1 528,00 € soit un montant identique à celui de 2025.

***

Le Conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du jeudi 23 avril 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la participation financière de la commune de Guilers au SIVU du vélodrome Brest-Ponant-Iroise, d'un montant de 1 528 €, et en autorise le versement.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65568 du budget primitif 2026.

CM 2026-053 Attribution d'une subvention exceptionnelle - Association « Des cœurs et des voix »

Madame Bénédicte ROLLET donne lecture de la délibération :

Un concours d'éloquence « Des cœurs et des voix » va se dérouler dans la circonscription Brest Nord dont fait partie la commune de Guilers.

L'objectif de ce concours est d'amener les élèves, pour lesquels l'importance des mots n'est pas toujours perçue, à développer la confiance en soi à travers l'expression orale, la prise de parole en public et la culture du débat citoyen.

Le concours s'adresse aux élèves de CM2 et CM1 des classes doubles (CM1-CM2), soit 19 classes. C'est à ce titre qu'une classe de Chateaubriand s'est engagée pleinement dans ce projet dont la thématique est : « faut-il abaisser le droit de vote à 10 ans ? »

La subvention permettrait d'offrir quelques lots symboliques ou utilitaires aux participants et aux lauréats de ce concours.

La contribution sera mentionnée publiquement lors de l'évènement qui aura lieu le 19 mai 2026 à l'auditorium du Conservatoire de Brest.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 euros en signe de soutien à l'organisation de cette manifestation. Cette somme sera versée à l'association des parents d'élèves de l'école élémentaire

***

Le Conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du jeudi 23 avril 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € en soutien à l'organisation du concours d'éloquence « Des cœurs et des voix ». Cette somme sera versée à l'association des parents d'élèves de l'école élémentaire Chateaubriand.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657482 du budget primitif 2026.

***

***Monsieur le Maire** : « Je tiens encore à remercier Monsieur S'HIEH pour sa présence aujourd'hui. En début de mandat cela permet de bien expliquer les choses pour que les nouveaux élus comprennent bien Le fonctionnement d'un budget de collectivité.. Je vais faire également une petite intervention pour finir ce Conseil municipal qui était le premier Conseil « budget » de la mandature, donc très important. Je souhaite prendre un moment pour m'exprimer avec calme, mais aussi avec franchise. Depuis notre élection, mon équipe et moi sommes pleinement engagés pour mettre en place la politique pour laquelle les Guilériennes et les Guilériens nous ont fait confiance. Nous avançons, étape par étape, avec sérieux et détermination.*

Au sein de ce conseil, nous avons deux groupes minoritaires. Avec le groupe à très forte sensibilité à gauche, nous avons déjà travaillé lors du précédent mandat. Nous connaissons leurs positions, leur logique, leur manière de faire. Même si nous ne partageons pas toujours les mêmes visions, le cadre est clair, et chacun sait où il se situe. En revanche, je dois dire que la position de l'autre groupe, celui de Madame Morvan, est aujourd'hui plus difficile à comprendre. Vous venez, pour certains, de notre ancienne majorité. Vos convictions de fond ne sont pas si éloignées des nôtres. Nous aurions pu, logiquement, trouver des terrains d'entente, avancer ensemble sur plusieurs sujets. Mais ce n'est pas ce que nous vivons. Depuis le début du mandat, vous êtes dans une opposition que je qualifierais de systématique. Peu d'échanges constructifs, beaucoup de critiques, parfois des questions que je ressens comme détournées, et une posture globale qui ne favorise pas le travail collectif. Je pose la question simplement : quelle est votre ligne ? Que souhaitez-vous construire ici ? Par ailleurs, les deux groupes minoritaires ont demandé davantage d'ouverture, de transparence, un changement de méthode. J'ai entendu ces demandes. Et j'y ai répondu. Nous avons ouvert des commissions. Nous vous avons laissé le choix d'y participer. Nous avons fait évoluer notre fonctionnement. Nous avons tendu la main, à plusieurs reprises. Mais aujourd'hui, je m'interroge, je le dis clairement : je ne vois pas le retour. Car si les demandes sont fortes, les actes, eux, ne suivent pas dans le même sens. Je ne vois pas, de votre côté, cette volonté de partage. Je vois peu d'initiatives pour construire ensemble. Je lis des prises de position souvent dures, parfois piquantes, mais rarement tournées vers des solutions. J'ai sincèrement cru — et je le dis sans détour — qu'un esprit collaboratif était possible. Ce sont d'ailleurs des mots que vous avez vous-mêmes employés. Aujourd'hui, je constate que cet esprit n'est pas au rendez-vous. Et cela me déçoit. Et oui, cela m'attriste... mais surtout, cela m'agace profondément. Je ne souhaite pas entrer dans une logique de confrontation permanente. Ce n'est pas ma façon de faire, et ce n'est pas ce que j'ai promis aux habitants. Mais je ne peux pas non plus accepter que mon équipe soit en permanence présentée comme fermée, inefficace, ou agissant contre l'intérêt des habitants. C'est faux. Et c'est difficilement acceptable. Je souhaite également clarifier certains points, de manière directe. Les faits sont là, chacun pourra en tirer ses conclusions. Mais je tiens à le dire sans ambiguïté : je ne suis pas dans une posture autoritaire, ni fermé au dialogue. Notre majorité a évolué, elle s'inscrit dans une méthode différente, plus ouverte, plus collective. En revanche, vos groupes s'inscrivent aujourd'hui dans une posture d'opposition qui me semble avant tout politique, et parfois déconnectée des attentes des habitants. Les Guilériennes et les Guilériens, comme plus largement nos concitoyens, attendent autre chose que des positions de principe ou des logiques d'affrontement. Concernant le groupe « Guilers, une énergie nouvelle », je m'interroge sincèrement. Certains d'entre vous ont été écartés de responsabilités par le passé, et ce n'est pas anodin. Les propos tenus, notamment en fin de campagne, ont parfois dépassé les limites acceptables. Cela laisse des traces. Je m'interroge aussi sur la cohérence du groupe : les nouveaux membres ont-ils pleinement connaissance des faits passés, des méthodes employées, du manque de loyauté qui a pu être constaté ? Pour ceux qui ont connu ces situations, une forme de ressentiment peut se comprendre. Mais pour les autres, quelle est la motivation d'une opposition aussi systématique, parfois personnelle ? D'où vient cette défiance permanente, cette animosité ? Le temps fera son œuvre, et la vérité finira par apparaître clairement. Par ailleurs, je note certaines contradictions. Madame Morvan avait publiquement annoncé son départ de Guilers si je me présentais. Aujourd'hui, je suis maire, et elle est toujours présente. Chacun appréciera la cohérence de ces engagements. S'agissant du groupe « Ensemble pour Guilers », là aussi, j'avoue ne pas comprendre la logique défendue. Vous souhaitez à la fois augmenter les dépenses de fonctionnement, poursuivre l'ensemble des investissements, en refusant toute évolution de la fiscalité. Cette équation n'est tout simplement pas tenable. Encore une fois, il faut entendre pour comprendre. Et comprendre suppose aussi une prise de hauteur. Pour notre part, nous continuerons d'agir avec responsabilité, lucidité et constance, dans l'intérêt de la commune. Merci »

***Monsieur Bernard BOLLORÉ** : « Je suis un peu surpris par cette intervention, je ne vois pas en quoi nous avons fait preuve d'animosité dans nos interventions. Bien souvent nous posons des questions puisque l'on souhaite comprendre le fonctionnement. Je crois que c'est assez légitime pour certaines questions, je ne vois pas en quoi mes interventions ou celles de mes collègues ont pu paraitre une atteinte particulière à la majorité ? Ça me laisse un petit peu perplexe. Je suis très surpris par ce type de remarques. On en est au*

deuxième Conseil municipal, je prends cette intervention comme une attaque frontale et quand je prends la parole, je n'ai aucune intention malveillante. Réellement, aucune. »

Monsieur le Maire : *« C'est comme ça que nous l'avons ressenti, surtout avec une fin de campagne très agitée, agressive et disons même, limite diffamatoire. »*

Monsieur Bernard BOLLORÉ *: « Oui mais c'est du passé, c'est fini »*

Monsieur le Maire : *« Donc pour vous il y a des choses qui sont passées et d'autres qui ne sont pas passées. »*

Monsieur Bernard BOLLORÉ : *« L'animosité dans le Conseil municipal il n'y en a aucune. Nous étions en commission il y a quelques jours, c'était parfait, tout s'est très bien passé. »*

Monsieur le Maire : *« Le Conseil d'avant ne s'est pas réellement bien passé ».*

Monsieur Bernard BOLLORÉ : *« Je ne vois pas en quoi nous avons eu des interventions qui étaient absolument malveillantes ? On a été respectueux, polis, on n'a pas haussé le ton, et franchement, les questions que nous posons, sont des questions légitimes ou il n'y a aucune attaque personnelle. Franchement, aucune. »*

Monsieur le Maire *: « Très bien, alors je prends note. »*

Monsieur Gwénaël KERJEAN : *« Je suis très surpris de cette intervention, ça me donne presque envie d'en rire. Effectivement, je rejoins ce que dit Monsieur BOLLORÉ. Ce Conseil s'est très bien passé, les interventions étaient courtoises, constructives il me semble, pour apporter différents points de vue. C'est vrai que vous dites depuis le début du mandat, que vous souhaitez construire avec vos oppositions. Vous en avez montré quelques signes, c'est vrai. Je ne crois pas qu'aucune des deux minorités n'ait montré la moindre agressivité depuis le début du mandat. Je trouve ce propos dissonant. Je ne saisis pas si c'est une manière de montrer la rupture, de dire stop. Je ne comprends pas. Mais on réécoutera votre intervention, et on se permettra une réponse au prochain Conseil municipal. »*

Monsieur Bernard BOLLORÉ : *« Les problèmes qui se sont déroulés précédemment, dans l'ancienne majorité, moi, je m'en fous. Je suis venu ici, volontairement, pour travailler ensemble. Mon opinion politique, elle a finalement peu d'intérêt, moi je suis là pour travailler avec la collectivité et avec le maximum de personnes. Je n'ai pas de problème avec les uns ou les autres. Vraiment aucun. »*

Monsieur le Maire *: « Très bien, alors je prends note. »*

Monsieur Bernard BOLLORÉ : *« Excusez-moi, mais là franchement, je trouve cela même insultant. »*

Monsieur le Maire : *« Il n'y a aucune insulte là-dedans. C'est qu'en général, on revient toujours sur certaines positions, et vous avez des gens de votre groupe, qui connaissaient les dossiers, et qui font en sorte de « travailler ». Je ne vous ai pas visé du tout Monsieur BOLLORÉ, pas du tout. Relisez bien, ou écoutez bien ce que je viens de dire, vous verrez bien qu'il y a une différence entre les anciens élus de votre groupe, et les nouveaux élus. Je n'ai que ça à dire. »*

Madame Anne-Sophie MORVAN : *« Puisque ma posture est évoquée, je vais répondre simplement. Etre élu c'est prendre des responsabilités, faire des choix, les assumer. Alors, oui mon engagement à évolueé et ça je l'assume complètement. A un moment donné, j'ai fait le choix de dire « non », lorsque certaines pratiques ne correspondaient plus à mes valeurs. Ce choix n'est pas un reniement, c'est au contraire, je pense l'exigence d'une cohérence et d'une intégrité. On a le droit d'avoir des opinions différentes, différentes de la majorité précédente, et différente de la vôtre, de votre majorité actuellement. Cela ne veut pas dire qu'on est dans une*

opposition systématique, et cela ne veut pas dire non plus qu'on est accusatoires ou agressifs. Si c'est comme ça que vous le ressentez c'est votre ressenti, et uniquement votre ressenti. Et je trouve que les attaques que je ressens, pour continuer là-dessus, continuelles, sur les positions que j'ai pu prendre sur l'ancien mandat, sont vraiment récurrentes. Je trouve aussi qu'elles sont dénigrantes pour le reste de l'équipe, nous sommes une équipe engagée, nous avons été élus sur une vision. Quatre des nôtres ont été élus sur une vision et un programme. Et nous dénigrer constamment, ou en tout cas dénigrer le reste de l'équipe par rapport aux positions que j'ai pu prendre sur l'ancien mandat, c'est aussi dénigrer tous ceux qui ont votés pour nous. Je trouve ça donc regrettable. Et si là vous parlez d'opposition ou d'attaque, je pense que c'est votre posture et pas la nôtre. Encore une fois je trouve ça regrettable, nous sommes ici pour travailler pour la commune, et pas les uns contre les autres. »

Monsieur le Maire : *« Ça c'est certain. Les Guilériens comprendront tout à fait ce que vous avez dit dans vos propos. Je vous demande juste d'assumer, comme Monsieur KERJEAN l'a très bien dit, il faut assumer ce que l'on fait. Quand vous étiez avec nous, vous étiez aux affaires, donc ne faites pas la personne qui ne signait pas à l'urbanisme ou autre. C'est juste cela. A chaque fois vous revenez sur des positions que vous avez eues avec nous. Nous ne reviendrons pas dessus. Pour clôturer, le vendredi 5 juin, il y a un Conseil municipal obligatoire concernant les sénatoriales. Si nous voulons rajouter quelques points nous serons obligés de clôturer ce Conseil municipal là, consacré uniquement aux sénatoriales, pour en ouvrir un autre. Nous ferons un autre Conseil municipal fin juin. Il sera peut-être conséquent, mais il permettra de faire une pause pendant l'été. Bonne soirée à toutes et à tous »*

Fin de séance à 21h23.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,
Matthieu SEITE

La secrétaire de séance,
Claudie FERELLOC